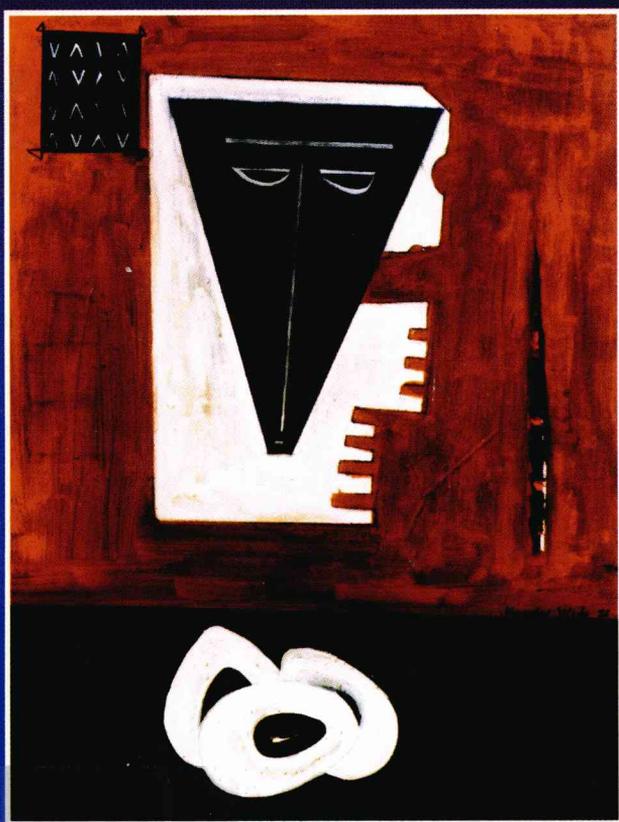


SOURCES DE FINANCEMENT ALTERNATIVES
DE LA RECHERCHE EN AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE

LA PHILANTHROPIE



ARCHIV
118146

Bassirou BA
Victor DAHANY
Victor DOULOU
Sabiou KASSOUM
Sibry TAPSOBA

Publié par le Bureau Régional du CRDI pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
B.P. 11 007 Dakar-Sénégal

© Centre de Recherches pour le Développement International 2000
Tous droits réservés.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement
celles du Centre de Recherches pour le Développement International.

IDRC - Lib.

118146

SOURCES DE FINANCEMENT ALTERNATIVES
DE LA RECHERCHE EN AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE

LA PHILANTHROPIE.



Bassirou BA
Victor DAHANY
Victor DOULOU
Sabiou KASSOUM
Sibry TAPSOBA

ARCHIV
336.7:60066
33

Table des matières

Abréviations et acronymes.....	3
Remerciements.....	4
Avant propos.....	5
Résumé analytique.....	6

CHAPITRE I

LA RECHERCHE DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

1. Etat des lieux de la recherche.....	12
2. Le financement de la recherche.....	15
3. L'articulation entre la recherche et le développement.....	17
4. La régionalisation de la recherche.....	17

CHAPITRE II

FONDEMENTS ET FORMES DE LA PHILANTHROPIE

1. Définition de la philanthropie.....	19
2. Les fondements culturels de la philanthropie.....	19
3. La philanthropie professionnelle.....	20
4. Les organisations à caractère philanthropique.....	22
Le management d'une organisation philanthropique.....	23
La mobilisation des fonds.....	24
5. La philanthropie et la science.....	25

CHAPITRE III

LA PHILANTHROPIE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

1. Le potentiel philanthropique.....	27
La philanthropie individuelle.....	27
La philanthropie des institutions.....	32
Les représentations en Afrique des grandes fondations philanthropiques des pays développés.....	35
2. Un cadre institutionnel, juridique et fiscal non adapté.....	36
Sur le plan institutionnel.....	36
Sur le plan juridique.....	36
Sur le plan fiscal.....	38

CHAPITRE IV

LES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE PAR LA PHILANTHROPIE

1. Les antécédents.....	41
Le Fonds de l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques.....	41
La Fondation CIBA-GEIGY.....	42
La Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO).....	42
La Fondation Jean-Paul II.....	44
L'Association Internationale 6 «S» : Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel.....	45
La Fondation pour l'Enfance.....	45
2. Les attentes.....	47
3. Les conditions d'émergence d'une philanthropie en faveur de la recherche scientifique.....	47
Un environnement scientifique propice.....	47
Une culture de l'information et de la communication.....	48
Le développement des capacités institutionnelles.....	50
La définition des programmes mobilisateurs.....	51
Des mesures juridiques et fiscales incitatives.....	53
4. Stratégie de mobilisation des fonds.....	54
Une diversité des sources d'approvisionnement du fonds.....	54
Le cadre organisationnel.....	62
Le processus de création d'une fondation à caractère philanthropique.....	63
Conclusion.....	66
Bibliographie.....	68

Abréviations et acronymes

AISA	Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques
ASARECA	Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa
BAD	Banque Africaine de Développement
BECIS	Bureau d'Étude de Conseil et d'Intervention au Sahel
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRACO	Bureau Régional (du CRDI) pour l'Afrique Centrale et Occidentale
CEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
CECI	Centre Canadien d'Étude et de Coopération Internationale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CILSS	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CORAF	Conférence des Responsables de la Recherche Agricole
CNRST	Centre National de Recherche Scientifique et Technique
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
FAE	Fonds pour l'Avancement de l'Éducation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FIRST	Fonds d'Impulsion pour la Recherche Scientifique et Technologique
FARA	Forum Africain pour la Recherche Agricole
FONER	Fonds National pour l'Éducation et la Recherche
FRAO	Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest
IER	Institut d'Économie Rurale
ISDN	Initiative de Développement Nord-Sud
INERA	Institut National de la Recherche Agronomique
ISRA	Institut Sénégalais de la Recherche Agricole
IRSS	Institut de Recherches en Sciences des Sociétés
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAL	Plan d'Action de Lagos
PANUREDA	Plan d'Action des Nations Unies pour le Redressement Économique et le Développement de l'Afrique
PEP	Projets d'Études Participatives
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PMU	Pari Mutuel Urbain
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPREA	Programme Prioritaire pour le Redressement Économique de l'Afrique
PRAAP	Programme de Recherche-Appui des Associations Paysannes,
R&D	Recherche-Développement
SACCAR	Southern African Centre for Co-operation in Agriculture and Natural Resources Research and Training
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SIFA	Société Industrielle du Faso
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage
SNRA	Système National de la Recherche Agricole
TLU	Testing Liaison Unit
TTC	Toutes Taxes Comprises
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Remerciements

L'entreprise paraît anodine lorsqu'il s'agit de parler de la philanthropie compte tenu de la pratique sociale ; mais elle devient plus insolite et inédite lorsqu'il faut relier le sujet au financement de la recherche, tout au moins dans le contexte de l'espace africain exploré. Aussi, cette étude a-t-elle suscité étonnement, pessimisme et interrogations.

Certains l'ont trouvée utopique, d'autres, certainement au fait de la question, ont dit que cela était possible mais à condition que... et, enfin, les principaux intéressés -notamment les hauts responsables de la formulation et de la mise en œuvre des politiques scientifiques et technologiques- ont marqué leur intérêt quant à la mise en œuvre d'une telle initiative.

Au terme de l'étude, l'équipe exprime ses sincères remerciements, aux autorités politiques, et plus particulièrement aux Ministres qui leur ont accordé leur temps et leur attention, aux différents hauts responsables administratifs des organisations sous-régionales notamment l'UEMOA, l'OCCGE, la BCEAO, la BOAD et la BAD, les dirigeants des associations, fondations et sociétés, les responsables des structures de recherche et de formation et à toutes les bonnes volontés qui ont spontanément offert leur appui et collaboration à la présente étude. Leur disponibilité, leurs précieuses suggestions et informations ont grandement contribué à la réalisation du présent ouvrage.

Les informations sur l'expérience des fondations et des associations par rapport à la mobilisation des fonds pour les oeuvres charitables ont été fort utiles. Que les responsables de ces institutions trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale nous ont donné des éclairages quant à la pratique de la philanthropie en faveur de la recherche scientifique dans les pays occidentaux. Nous tenons à les remercier pour cette contribution.

Sincères remerciements :

- à Alioune Camara, Dieudonné Ouédraogo, Innocent Butaré et Khodia Ndiaye qui ont fait des commentaires précieux sur le document ;
- à Marie Elisabeth Turpin et l'ensemble du personnel du l'Unité d'appui aux projets du BRACO qui ont joué un rôle central dans l'organisation des déplacements de l'équipe de recherche dans les différents pays ;
- enfin, à tous les lecteurs qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de l'ouvrage.

Avant propos

Ce livre résulte d'une étude sur le financement de la recherche en Afrique de l'Ouest et du Centre par la philanthropie qui a été menée à l'initiative du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI-Canada), à travers son Bureau Régional de l'Afrique du Centre et de l'Ouest (BRACO). L'objectif général de cette étude est d'examiner les motivations, les modalités, les politiques et le contexte pouvant faciliter la contribution des personnes et institutions privées philanthropiques au financement de la recherche dans cinq pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal. De façon plus spécifique, l'étude vise à :

- identifier les plus importantes sources de financement philanthropique de la recherche : secteur privé, individus, donateurs bilatéraux et multilatéraux, banques commerciales et de développement, etc. ;
- analyser les caractéristiques, les intérêts et le potentiel du secteur philanthropique comme source alternative de financement de la recherche ;
- analyser les politiques et les législations servant d'entrave ou de stimulant à la contribution de mécènes dans les pays ;
- analyser le contexte socio-culturel pouvant servir de soubassement à la motivation des individus et institutions à financer la recherche ;
- faire des recommandations pouvant maximiser le potentiel philanthropique et développer des stratégies concrètes pour pérenniser les éventuelles opportunités du secteur philanthropique.

Deux phases principales étapes ont précédé la rédaction du rapport :

- *La phase préparatoire* qui a consisté essentiellement en une revue documentaire de base, à la définition de partenaires permettant d'appréhender la problématique du financement de la recherche, les caractéristiques, motivations et potentiel que représente la philanthropie en fonction des spécificités de chaque pays et à l'élaboration de guides d'entretien pour la collecte de l'information sur le terrain. Cette préparation a permis de cibler cinq groupes d'interlocuteurs en l'occurrence :
 - les autorités et les responsables des structures officielles ayant en charge la définition de la politique de la recherche ;
 - les responsables des structures de recherche et de formation nationales et sous-régionales ;
 - les partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux) ainsi que les responsables des organismes sous-régionaux de développement et d'intégration sous-régionale ;
 - les gestionnaires du secteur privé et des banques ;
 - la philanthropie institutionnelle nationale, internationale et individuelle.
- *La phase de terrain* qui a consisté essentiellement à recueillir les informations auprès des groupes définis ci-dessus et à faire une analyse de l'environnement social, juridique et fiscal susceptible d'intéresser la présente étude.

Résumé analytique

Cet ouvrage présente les résultats d'une étude sur les sources de financement alternatives de la recherche en Afrique de l'Ouest et du Centre qu'offre la philanthropie. L'étude a pour objectif majeur d'examiner les motivations, les modalités, les politiques et le contexte pouvant faciliter la contribution des personnes et des institutions privées philanthropiques au financement de la recherche. Elle a été conduite dans cinq pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, choisis en fonction de l'action de plusieurs partenaires sur le terrain et des données existantes sur le financement de la recherche par le privé. Ces pays sont : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.

Les analyses reposent sur les observations tirées du milieu de l'étude à l'issue des entretiens libres menés auprès de certaines autorités politiques et administratives, des responsables de banques, des institutions de recherches, des associations et fondations, des agences de coopération bilatérale et multilatérale. L'étude s'est aussi inspirée, au moyen de la revue documentaire, de l'expérience des pays occidentaux ayant une pratique de la philanthropie.

Il ressort de ces travaux que :

- Le discours entretenu par les pouvoirs publics des pays visités proclame la recherche comme secteur prioritaire. Cependant, la lecture des différents indicateurs relatifs à la science et à la technologie dans ces pays révèle un écart entre la pratique et cette volonté politique professée. En effet, l'affectation des ressources (humaines, matérielles et financières) ne suit pas cette volonté politique.
- La recherche est une activité qui relève quasiment du secteur public. Il n'y a pratiquement pas d'articulation entre la société savante et le reste des populations. Celles-ci ne sont pas toujours convaincues du rôle que peut jouer la recherche scientifique dans leur vécu quotidien.
- Les animateurs de la recherche scientifique dans ces pays doivent développer un très fort courant de communication sociale de manière à avoir l'adhésion de l'opinion publique à la recherche en tant que levier important pour toute politique de développement. Il convient d'organiser un programme de popularisation de la science afin d'élever la culture scientifique de la population. La communauté nationale doit être en mesure de définir les grandes options qui engagent son avenir. Il faut un véritable plaidoyer en faveur de la recherche par une campagne d'information, d'éducation et de communication en direction de la population en mettant à profit les leaders d'opinion et en utilisant les canaux modernes de communication.
- Afin de contribuer à une forte mobilisation des parties prenantes et de l'opinion, il faut définir des programmes mobilisateurs. Ce sont des actions volontaristes que les institutions doivent engager pour changer la recherche et la technologie, en suscitant et en organisant la participation des différents partenaires concernés.
- En ce qui concerne le soutien financier à accorder aux activités de recherche scientifique, toutes les autorités de ces pays affirment que la recherche est financée à hauteur de 80% par la coopération internationale. Les gouvernements sont plutôt préoccupés à faire face aux problèmes immédiats (paiement des salaires des fonctionnaires par exemple).

Il est possible de mobiliser des sources de financement alternatives pour soutenir l'effort de recherche. La philanthropie constitue, à ce titre, un important potentiel pour le financement de la recherche en particulier et du développement en général. La philanthropie est une pratique courante dans l'ensemble des pays africains. Son expression est multiforme et ses manifestations sont ponctuelles et essentiellement au bénéfice des œuvres sociales et religieuses (aumônes périodiques, construction de lieux de culte, distributions de médicaments, constructions d'écoles et de dispensaires, soutiens aux activités sportives etc.). Cette pratique est le fait d'individus très fortunés, du grand public, de certaines sociétés privées. Pour les associations et fondations qui œuvrent dans les activités caritatives, leurs ressources proviennent essentiellement des dons des individus, de subventions des sociétés, des produits des manifestations sportives et culturelles, des contributions des fondations et associations internationales.

- La philanthropie en Afrique est encore mal cernée, peu organisée et joue un rôle marginal dans le processus de développement des différents pays malgré les potentialités qu'elle présente. Par conséquent, il convient de mettre en œuvre des stratégies capables de mobiliser ces potentialités.
- Quelques exemples de financement des activités scientifiques par la philanthropie existent ; mais celle-ci doit être organisée pour s'insérer dans les mécanismes officiels d'appui à la recherche et au développement. Pour cela, l'Etat doit créer un environnement institutionnel favorable à l'émergence de l'activité philanthropique. Si dans les pays occidentaux la philanthropie est gérée comme une activité professionnelle, dans les pays africains concernés par cette étude par contre, sauf au Sénégal, elle n'est pas organisée dans un cadre juridique particulier. Ainsi, on constate que seul le Sénégal dispose d'une législation spécifique régissant les fondations d'utilité publique. Dans les autres pays, la loi de 1901 sur les associations sert de cadre juridique aux associations et organisations à caractère philanthropique.
- Afin de pérenniser le financement de la recherche par la philanthropie, celle-ci doit être organisée dans un cadre approprié. Il est absolument indispensable de trouver des moyens pour sécuriser les différentes contributions en envisageant et en créant d'autres mécanismes complémentaires de relais de financement des sources conventionnelles. Cela est possible au prix d'un certain effort de bonne gestion, de confiance à acquérir et de la mise en place des structures. La fondation comme structure de gestion de la philanthropie paraît être le cadre institutionnel le plus approprié. La mise en place d'une telle structure serait couplée avec un programme de renforcement des capacités institutionnelles. La mise en place de mesures fiscales incitatives permettrait une meilleure mobilisation des potentialités de la philanthropie.
- La mobilisation des fonds peut se faire par divers moyens comme la sollicitation de la contribution volontaire des philanthropes ou du public, la contribution des sociétés, l'organisation de manifestations diverses génératrices de revenus. En outre, il serait intéressant d'explorer les possibilités qu'offrent les mécanismes financiers telle que la reconversion de créances, les bénéfices des institutions financières sous-régionales (BOAD) et régionales (BAD). Les institutions de la coopération internationale peuvent aussi contribuer à alimenter un éventuel fonds de dotation.

Introduction

Le financement de la recherche scientifique reste l'un des goulots d'étranglement de la mise en œuvre des activités scientifiques et du développement de la science et de la technologie dans les pays africains. En effet, la plupart de ces pays ont élaboré des politiques scientifiques assorties de programmes qui, malheureusement, ont peu ou pas exécutés essentiellement faute de ressources financières. En outre, majorité des États africains confrontés à des difficultés de tous ordres ont adopté des Programmes d'Ajustement Structurel qui exigent d'importantes réductions budgétaires. Ces réductions ont affecté la contribution des pouvoirs publics au financement -déjà insuffisant- de la recherche.

La coopération internationale, qui finance la grande majorité des programmes de recherche dans le cadre de l'aide publique aux pays en développement, a amorcé, ces dernières années, un recul dû, entre autres, aux exigences budgétaires liées à la construction de grands ensembles économiques et financiers (critères d'adhésion), au problème de chômage que connaissent les pays donateurs, à l'apparition de nouvelles données géopolitiques nées de la disparition du mur de Berlin entraînant un manque de solidarité pour la construction économique des pays européens de l'ex-cc socialiste.

Cette situation accentuée de plus en plus le retard pris par la recherche en Afrique engendre de graves conséquences sur le développement des États africains. En effet, l'expérience des pays développés, et plus récemment celle des pays asiatiques, enseigne que, sans une politique de recherche aucun pays ne peut assurer un développement durable. Monsieur Amadou Mahtar Mbow, ancien Directeur Général de l'UNESCO, le soulignait fort bien à l'occasion de la journée de la renaissance scientifique en Afrique en 1992 : « *Aujourd'hui, le Japon est devenu l'une des nations les plus prospères du monde. Et ceci il le doit certes à la qualité de ses hommes et de ses femmes, leur discipline de travail mais aussi et surtout à leur haute technicité et à la très grande priorité donnée à la formation d'une part, à la recherche d'autre part* »¹.

Aussi, afin d'assurer le développement durable des États, est-il absolument urgent et impératif, d'explorer d'autres sources alternatives de financement qui pourraient faciliter la mise en œuvre des programmes de recherche élaborés dans les différents pays.

Ce livre participe de cette volonté en examinant les motivations, les modalités, les politiques et le contexte pouvant faciliter la contribution des personnes et des institutions privées philanthropiques au financement de la recherche dans cinq pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces pays ont été choisis en fonction de l'action de plusieurs partenaires sur le terrain et des données existantes sur le financement de la recherche par le privé. Ces pays sont : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.

Le livre comporte quatre chapitres :

- le premier chapitre analyse la place de la recherche dans les politiques de développement des pays concernés par l'étude, il dresse un état des lieux des défis et contraintes dont fait face la recherche dans ces pays ;
- le deuxième chapitre expose les fondements et formes de la philanthropie en s'appuyant sur l'expérience des pays occidentaux et plus particulièrement sur celle des Etats-Unis ;
- le troisième chapitre traite de la pratique de la philanthropie en Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que des politiques éventuelles qui la régente ; et
- le quatrième chapitre examine les possibilités de financement de la recherche par la philanthropie et les modalités de mobilisation des fonds.

CHAPITRE I

La recherche dans les politiques de développement des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Depuis la Première Conférence des Ministres chargés de la Science et de la Technologie au développement en Afrique (CASTAFRICA I) tenue à Dakar (Sénégal) en 1974, les pays africains ont affiché la volonté de faire de la science et de la technologie le moteur de leur développement socio-économique. Cette volonté a été réaffirmée dans le Plan d'Action de Lagos qui consacre tout son chapitre V à la science et à la technologie (OUA, 1985 : 47-67).

Les États africains ont compris qu'un pays qui marginalise la recherche ressemble à une créature qui s'ignore et qui ne sait pas où elle va. Un tel pays est incapable d'identifier ses problèmes, d'en déterminer les mécanismes et de prendre les décisions nécessaires pour les résoudre. Il y a, en effet, une corrélation positive entre le niveau de financement de la recherche et le développement économique d'un pays. Par exemple, si auparavant les capitaux et les matières premières faisaient la puissance d'une entreprise, aujourd'hui, la recherche scientifique et le développement technologique constituent un élément capital dans la stratégie d'une entreprise. Les grandes firmes se livrent à des activités de «veille technologique» .

Par ailleurs, si dans les pays en développement les populations ne se rendent pas toujours compte de l'impact des résultats de la recherche sur les conditions de vie, dans les pays industrialisés, par contre, la société sait que le confort social est le résultat de l'effort de recherche. La maîtrise des maladies, l'augmentation de la production alimentaire, la gestion et la mise en valeur rationnelles de l'environnement, les défis sociaux (éducation, santé) la maîtrise de l'espace, les communications physiques et intellectuelles, l'industrialisation, etc., sont autant de domaines qui sont en perpétuelle évolution grâce aux progrès de la science et de la technologie.

Si les pays développés se rendent compte de l'utilité de la recherche scientifique comme puissant facteur du développement économique et social, il n'y a, en revanche, en Afrique, quasiment pas de plaidoyer fort en faveur de l'allocation des ressources plus importantes en sa faveur.

I. Etat des lieux de la recherche

Les pays africains ont consenti beaucoup d'efforts pour former des scientifiques qui sont maintenant capables de prendre en charge la conduite des activités scientifiques et technologiques. Le renforcement des capacités scientifiques et technologiques endogènes a relativement bien progressé dans les pays africains.

Il convient de noter que la plupart des chercheurs des pays étudiés accusent quelques lacunes qui résultent de leur formation à la recherche. Si beaucoup ont reçu une formation de haut niveau, très peu ont été formés pour la recherche. Certains systèmes de formation n'offrent pas systématiquement cette formation, notamment dans les pays francophones. La formation reçue aide à théoriser les problèmes et à avoir une vision globale, mais quand on en vient au travail pratique, comment opérationnaliser cette théorie, les chercheurs sont peu outillés (Doulou, 1993 : 143). Ces lacunes peuvent expliquer les difficultés de traduire en problématique de recherche, les besoins de recherche des populations ou de la société.

Tous les pays visités ont établi des organes nationaux chargés de l'élaboration de la politique scientifique et technologique.

Au Burkina Faso, depuis 1978, le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique élabore les grandes orientations de la politique scientifique et technologique nationale. La mise en œuvre est assurée par le Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CNRST) qui est l'organe directeur de la recherche scientifique et technologique.

Au Sénégal, ce Ministère a été supprimé en 1986, puis recréé en 1995 suite à la redynamisation de la recherche. Le Sénégal a engagé une politique audacieuse en matière de développement des capacités institutionnelles dans le domaine de la science et de la technologie, afin de relever les défis naturels qui menacent le pays à savoir la désertification, la faible production agricole, les conditions sanitaires insuffisantes. Ainsi, le Gouvernement sénégalais a créé l'Institut Sénégalais de la Recherche Agricole (ISRA), des instituts de recherche médicale, des instituts de recherche sur l'environnement et des unités de recherche sur les énergies nouvelles et renouvelables. En même temps le Sénégal a lancé des axes de recherche dans les domaines avancés tels que la télédétection, l'informatique, les biotechnologies. Pour soutenir son effort de recherche, le Sénégal a créé le Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technologique (FIRST). La volonté d'accroître les capacités scientifiques et technologiques a conduit le Sénégal à créer le Technopole. Depuis 1992, le Sénégal organise régulièrement une biennale de la Science et de la Technologie.

Au Cameroun, l'effort du Gouvernement pour intégrer la politique scientifique dans la politique générale de développement du pays, s'est traduite par la création des instituts et organismes de recherche adéquats. Depuis 1992, à la suite de l'éclatement

du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de l'Informatique et de la Recherche Scientifique, la mise en œuvre de la politique scientifique et technologique du pays est confiée au Ministère de la Recherche Scientifique. L'impact des résultats de la recherche notamment dans le domaine agricole a amené le pays à atteindre l'auto-suffisance alimentaire.

Au Mali, le système national de la recherche a connu plusieurs mutations afin de mieux l'adapter à l'évolution socio-économique et aux objectifs de développement du pays. L'institut d'Économie Rurale (IER) par exemple, a été décloisonné et fonctionne actuellement avec 6 centres régionaux. L'analyse du potentiel scientifique et technologique national indique une nette progression et plus particulièrement en terme de ressources humaines et financières. Si des efforts ont été faits pour l'élaboration des politiques scientifiques et technologiques, leur mise en œuvre est compromise par l'insuffisance des ressources, particulièrement financières, affectées à ce Département. Pour confirmer ce constat, il est utile de citer les propos du Ministre malien en charge du Développement Rural et de l'Environnement tenus lors du 20ème anniversaire de l'Institut du Sahel en Décembre 1996. *«Si l'importance de la recherche pour le développement est reconnue par la plupart de nos États, force est de constater que son ordre est très bas sur l'échelle des priorités.....Des questions fondamentales sont souvent posées sur la contribution réelle de la recherche au développement de nos pays et sur le bien-fondé de son financement par rapport à d'autres priorités...Dans un contexte de mondialisation de l'économie où le concept de planète terre est accepté par tous et où les contribuables sont de plus en plus exigeants sur l'impact de l'utilisation des fonds publics, aucune action n'est viable à long terme si sa rentabilité socio-économique et écologique n'est pas prouvée. L'investissement des capitaux privés est incontournable et fondamentale. La recherche n'échappe pas à cette réalité.»*

Sur le plan structurel, l'organisation de la recherche en centre de recherche laisse la place au concept de Système National de Recherche Agricole (SNRA). Le concept de SNRA considère que le processus d'innovation technologique se fait dans le cadre d'un système qui fait intervenir plusieurs acteurs remplissant des fonctions différentes mais complémentaires. Dans un tel système, les chercheurs, les vulgarisateurs, les producteurs, etc., collaborent dans le processus de définition des actions, de l'évaluation des résultats et de transfert des technologies. Le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux au Sénégal et les Testing Liaison Units (TLU) au Cameroun, sont des structures de concertation, de génération et de diffusion des technologies qui réunissent les partenaires de la recherche agricole.

Sur le plan de l'approche, la définition des priorités des activités de la recherche doit prendre en compte les besoins exprimés par les populations elles-mêmes. Ainsi, les programmes de recherche ne s'élaborent plus dans les laboratoires mais en concertation avec tous les acteurs. Il s'agit d'être à l'écoute des besoins des communautés de base et d'engager un véritable dialogue avec les utilisateurs des produits de la recherche, de rapprocher la recherche de ses clients.

L'apprentissage et l'utilisation des approches participatives ont non seulement favorisé la collaboration de tous les partenaires, mais aussi la fécondation croisée entre les sciences agricoles et les sciences sociales. Cette approche, autrement connue sous le vocable «Méthode accélérée de recherche participative» (MARP), fait autorité dans les SNRA des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Du point de vue des programmes, la revalorisation des recherches sur les cultures vivrières, longtemps marginalisées, a permis d'enregistrer des résultats encourageants par rapport à l'autosuffisance alimentaire. C'est par exemple le cas au Cameroun. Toutefois, les recherches intéressant les cultures de rente occupent encore une place importante : les résultats ayant un impact direct sur les retombées financières retiennent l'intérêt des grandes sociétés multinationales et des États qui en tirent des entrées fiscales. Aussi, les sociétés intéressées acceptent-elles de participer, en partie, au financement de cette recherche.

D'une manière générale, les efforts fournis par la recherche agronomique ont favorisé la croissance économique. A ce titre, il est intéressant de mentionner que pour évaluer de manière objective les gains économiques générés par la recherche agricole, l'USAID a commandité une série d'études de rentabilité au début des années 1990. Les résultats de ces études ont montré que les investissements consentis dans la recherche ont dégagé des taux de rentabilité supérieurs à 20% par an, ce qui est plus élevé que pour la plupart des investissements alternatifs.

La quasi totalité des pays visités ont élaboré, avec l'aide de la FAO, le plan stratégique à long et moyen termes de leur Système National de la Recherche Agricole.

- Le plan stratégique de la recherche agronomique du Mali -1995-2005- nécessite une enveloppe annuelle de 6 milliards.
- En Côte d'Ivoire, la restructuration de la recherche agronomique devrait être lancée en 1998 ; les besoins de financement étant évalués à 10 milliards l'an.
- Au Cameroun les besoins annuels pour la recherche agricole sont évalués entre 6 et 7 milliards de francs dans le cadre des propositions du plan en 2005.

Cependant le financement de la recherche agricole demeure faible. La plupart des pays n'ont pas encore atteint le ratio de 1% du PIBA, ratio recommandé par les organisations internationales. Le rapport 1993 de la FAO note que le niveau des dépenses nationales et totales (aux coûts des facteurs nationaux) de recherche agronomique représentaient en moyenne respectivement :

- 0,34 et 0,90 % du PIBA dans les pays d'Afrique sahélienne (Burkina Faso 0,23 et 1%, Sénégal 0,44 et 1,18 %) ;
- 0,33 et 0,45 % du PIBA dans les pays d'Afrique occidentale humide (Nigeria 0,28 et 0,35 % Ghana 0,38 et 0,49 %) ;
- 0,42 et 0,62 % dans les Pays d'Afrique Centrale (Congo 0,45 et 1,1 %, Gabon 0,77 et 0,90 %).

Au Burkina Faso, la recherche agronomique renferme plus de 80 % du personnel chercheur et reçoit plus de 90 % du financement.

La recherche en sciences sociales reçoit peu de moyens financiers notamment de l'extérieur.

Ainsi, au titre des besoins exprimés dans l'élaboration du plan stratégique de la recherche scientifique du Burkina Faso, l'Institut de Recherches en Sciences des Sociétés dispose d'une ligne budgétaire de 1 milliard de francs CFA sur un total de 27 milliards, soit 3,70% du budget de l'ensemble de la recherche scientifique.

Au Cameroun, l'Institut de Recherche des Sciences Sociales a été purement et simplement dissout par les autorités.

Certaines recherches comme la recherche minière ou énergétique sont prises directement en charge soit par les grandes sociétés multinationales au niveau de leur siège, ou par des fonds nationaux spécifiques comme le Fonds Minier au Mali.

L'ensemble des pays concernés par l'étude sont confrontés à des problèmes qui appellent des arbitrages scientifiques et technologiques, et dont les solutions se situent dans le long terme. Ainsi, dans ces pays, les grands domaines prioritaires sont la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la gestion des ressources naturelles.

Le grand défi lancé à la recherche africaine est d'être constamment à l'écoute des communautés de base et d'articuler un programme de soutien et d'accompagnement des efforts des partenaires.

2. Le financement de la recherche

Globalement, l'Afrique subsaharienne représente 0,5% de la dépense mondiale de recherche- développement. Le financement reste encore le talon d'Achille des systèmes nationaux de la recherche dans la plupart des pays. Le budget de la recherche représente en moyenne 0,3% du PIB (UNESCO, 1998), pourcentage très inférieur à l'objectif de 1% fixé par le Plan d'Action de Lagos (OUA, 1985 :71).

Les ressources provenant des budgets des États en faveur de la recherche sont insuffisantes : à titre d'exemple, le budget du Ministère de la Recherche du Cameroun pour l'exercice 1997-1998 est d'un montant de 3 milliards de francs CFA sur un total de 1.206 milliards soit 0,24% du budget de l'État.

Au Mali, la dotation budgétaire en 1996 était de 6 milliards de francs CFA sur un total d'environ 350 milliards sur l'ensemble du budget de l'État.

Généralement, les ressources affectées par l'État au profit de la recherche servent en grande partie à payer les salaires des agents de l'État et les charges de fonctionnement des structures de recherche : entretien, électricité, eau, téléphone.

Il n'existe pratiquement aucun programme de recherche financé intégralement par le budget national. Une des conséquences importantes de cet état de fait est l'implication des partenaires au développement dans la définition et le financement des programmes de recherche. Une étude menée en 1984 par Lewis pour le compte du CRDI indique que l'aide extérieure à la recherche pour le développement se serait située autour de 1,3 à 1,4 milliard de dollars.

La quasi totalité de ces financements s'oriente vers les programmes et projets déterminés à partir de priorités bien définies et ciblées par le partenaire extérieur. Ce financement s'oriente à plus de 80 % vers la recherche agronomique.

Généralement, le financement institutionnel rentre peu dans les préoccupations des partenaires au développement extérieur. Il convient de noter les procédures de gestion lourdes et variées avec des exigences particulières à chaque bailleur de fonds. Cela complique la coordination, la planification des décaissements dans le cadre des systèmes de cofinancement de la recherche avec plusieurs partenaires.

De façon spécifique, le rapport sur l'état de l'éducation en Afrique publié en 1995 par l'UNESCO estime à 514 millions de dollars l'aide bilatérale et multilatérale en faveur de la recherche en éducation en Afrique subsaharienne entre 1987 et 1991. L'analyse de ces statistiques donne la composition suivante :

- L'aide bilatérale : 69 % du total ;
- L'aide multilatérale : 24 % du total ;
- Les fondations : 7 % du total.

Dans certains pays, les sociétés privées qui tirent un profit direct des résultats de la recherche agronomique financent volontiers ces activités. A titre d'exemple, au Mali la Compagnie Malienne de Textiles (CMDT) a financé la recherche sur le coton pour un coût global de deux (2) milliards trois cent millions de 1987 à 1996. Actuellement, la contribution annuelle de la CMDT à la recherche cotonnière est de 300 à 400 millions. La recherche s'effectue essentiellement à travers les instituts nationaux de recherche (IER, INERA) au Mali et au Burkina Faso.

Les autres ressources internes du pays (secteur privé, philanthropie) restent très marginales dans le financement de la recherche et sont à un stade embryonnaire. En effet, le secteur privé est généralement tourné vers le commerce général, le transport, l'immobilier, les unités d'assemblage. Ces activités ne nécessitent pas a priori des investissements dans la recherche. Ainsi, la société SIFA qui est l'une des plus grandes sociétés de la sous-région dans le domaine de l'assemblage et du montage des cycles ne dispose pas de structure de recherche interne.

La Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) dispose uniquement d'un laboratoire de recherche sur les normes de produits. La recherche fondamentale est assurée par les multinationales.

Au Cameroun, l'Institut de Recherches Géologiques et Minières ne dispose que d'une enveloppe globale de 82 millions de francs CFA au titre des contrats extérieurs passés avec les sociétés d'énergie.

3. L'articulation entre la recherche et le développement

Il convient de noter que le déficit de communication entre les utilisateurs de la recherche, les décideurs et les chercheurs ne permet pas d'établir un véritable partenariat entre ces différents acteurs.

Les universités regorgent d'importants potentiels scientifiques et technologiques dans les pays visités. Malheureusement, elles ne répondent pas positivement à l'appel pour trouver des solutions à certains problèmes économiques auxquels les pays sont confrontés. En effet, ces universités ne semblent pas s'être adaptées à l'évolution de la société pour être à même de répondre à la demande sociale. Elles sont restées dans leur rôle traditionnel d'enseigner, au lieu de former et d'être un lieu d'expertise et de créativité de l'innovation. Les structures de beaucoup d'universités africaines demeurent ainsi quasi rigides et fondamentalement statiques (Ayiku, 1990 : 10).

On note aussi, dans l'ensemble des pays concernés par la présente étude, l'absence d'un tissu économique qui soit commanditaire de la recherche. Si dans les pays développés les entreprises sont à l'affût du moindre résultat de recherche pouvant être valorisé dans le cadre de la stratégie de l'entreprise, dans les pays où la recherche ne participe pas directement au développement socio-économique, c'est au système scientifique de s'imposer et de chercher à faire valoriser les résultats des recherches. Le système scientifique et le système productif manquent de structures relais efficaces, pouvant jouer l'interface pour traduire les résultats de recherche en produits vulgarisables. Ces structures d'intermédiation de la demande technologique doivent prendre en charge les besoins des utilisateurs.

Aussi, les universités et les instituts de recherche doivent-ils être plus agressifs et montrer leurs capacités à répondre aux besoins de leurs clients en allant vers eux pour connaître leurs attentes. C'est le cas d'un industriel malien menant ses propres recherches notamment dans l'utilisation des produits synthétiques (confection de pirogues, mortier et pilon en fibre plastique), avec souvent des échecs dus à une absence de maîtrise des techniques. L'apport des instituts de recherche serait fortement appréciable pour cet industriel.

4. La régionalisation de la recherche

En vue d'utiliser de manière efficiente le potentiel scientifique et technologique des pays, et compte tenu de la similitude des problèmes, les stratégies de recherche s'agrègent dans des ensembles sous-régionaux. Ainsi, à l'instar des stratégies économiques et financières, on voit se créer des espaces de concertations, notamment dans la recherche agronomique. On peut citer la Conférence des Responsables de la Recherche Agricole (CORAF), la Southern African

Training (SACCAR) et The Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa (ASARECA) qui ont créé une structure panafricaine née à Bamako le 18 Février 1997 dénommée Forum Africain pour la Recherche Agricole en Afrique (FARA). L'un des objectifs de cette structure est de réduire la compétition pour l'accès aux ressources financières disponibles.

Au total, on peut dire que les échecs des différents programmes qui laissent les populations de base sur le bord de la route du développement, interpellent l'ensemble de la communauté pour une révision fondamentale des choix stratégiques qui tiennent compte des dynamiques qui émergent au niveau des acteurs sociaux. La marginalisation croissante de l'Afrique caractérisée par des flux financiers négatifs, la mise au point des produits de remplacement dans les laboratoires du Nord, les regroupements économiques régionaux en Europe, Amérique, et en Asie vont contraindre les Africains, enfin, à chercher les bases et solutions de leur développement à l'intérieur du continent. A cet effet, la recherche doit identifier les tendances positives du développement à partir des stratégies de survie que les populations mettent elles-mêmes en œuvre, afin d'assurer leur auto-promotion (Sané 1991 :2).

La recherche en Afrique doit s'investir dans une perspective de développement durable par sa nécessaire articulation avec les stratégies des communautés de base. Cela suppose, de la part des chercheurs, une capacité d'écoute et de dialogue pour cerner, hiérarchiser et tester des réponses aux problèmes identifiés avec ces communautés.

Encadré I

L'exemple de Monsieur Mamadou Sada Diallo, chef d'entreprise est révélateur du déficit de communication entre la recherche et les utilisateurs. Cet industriel qui produit du vinaigre d'alcool, de l'eau de Javel, des produits plastiques, des PVC et des emballages, mène dans sa société des recherches sans aucune assistance. C'est le cas de la fermentation des mangues pour faire du vinaigre en collaboration avec un partenaire étranger. Il a également essayé de produire de l'eau de Javel à partir du sel gème de Taoudéni. Etant donné que cette ville est à deux mille kilomètres de Bamako et qu'il n'existe aucune route, Monsieur Diallo a monté une structure de transport par ballons dirigeables. Les premiers essais ont été concluants. L'expérience a été abandonnée à cause de la rébellion dans le nord du pays. Il a ensuite procédé à la fabrication de pirogues en fibres plastiques pour remplacer les pirogues en bois. Aucune étude préalable n'ayant été faite, le coût de revient s'est avéré très élevé et le projet a été abandonné. Le projet a été orienté vers la fabrication de mortiers et de pilons en fibres plastiques. N'ayant aucune expertise dans ce domaine, il a été obligé d'abandonner le projet. Parallèlement il s'est lancé, en coopération avec une université canadienne, dans la production de pompes pour extraire de l'eau. Le prototype fabriqué peut faire monter de l'eau des profondeurs de 20 mètres. Malheureusement, le partenaire a abandonné sans explications. Monsieur Diallo s'est ensuite lancé dans l'énergie solaire avec un laboratoire américain. Mais toute la documentation étant en anglais, il a fallu procéder à la traduction. Le projet est pour le moment suspendu en attendant la traduction.

CHAPITRE II

Fondements et formes de la philanthropie

I. Définition de la philanthropie

La philanthropie, qui est du reste considérée comme une vertu humaine, est fondée sur l'amour du prochain. Elle se définit comme étant une œuvre de bienfaisance entreprise par une ou plusieurs personnes qui cherchent à améliorer la situation sociale de leurs semblables par des dons en espèce et/ou en nature, la fondation ou le soutien d'œuvre, etc. La philanthropie vise à promouvoir la qualité de la vie de l'humanité. Elle s'exerce dans des activités diverses, intègre le concept de charité et requiert des actions volontaires au profit des autres. Le concept de la philanthropie ne se limite pas seulement à donner de l'argent ; il peut être élargi à d'autres aspects des ressources personnelles.

La pratique de la philanthropie relève du volontarisme en action. Rapportant les propos de Payton, Greenfield écrit : «la philanthropie est une caractéristique essentielle qui définit une société civilisée». Elle est exprimée par la population de plusieurs manières : du leadership à la gouvernance, à la sollicitation et au don public. Du temps et de l'énergie sont dépensés gracieusement par les gens chaque année, ils partagent aussi leurs talents, leurs biens et les autres ressources matérielles et humaines. Pourquoi le font-elles (Greenfield 1994 : 6) ? La philanthropie, agissant de manière désintéressée, ne recherche pas le profit ni aucune forme de reconnaissance.

2. Les fondements culturels de la philanthropie

La pratique de la philanthropie est une opportunité pour améliorer la qualité de la vie. Expérience humaine qui, du reste, se pratique depuis fort longtemps, la philanthropie a un fondement culturel. Elle est en soi une culture de l'altruisme ; elle implique la dévotion aux autres ou à l'humanité. Aux USA, par exemple, donner de l'argent pour la charité est une tradition (Greenfield 1991 : 2). Elle requiert de la compassion et de la générosité. Elle sous-entend des dispositions individuelles à donner. Parlant de John D. Rockefeller, philanthrope bien connu, Allan Nevins observa que Rockefeller n'a pas attendu d'être riche pour devenir généreux (Prewitt 1991 : 11). Ainsi, dans ce pays, il s'est créé un environnement favorable à l'expansion de la philanthropie. Des dispositions constitutionnelles permettent d'encourager les œuvres de bienfaisance aux travers des organisations caritatives.

Basée sur l'entraide sociale, la philanthropie semble répondre à une loi de la nature : « il faut s'entraider, c'est la loi de la nature », dirait la Fontaine. Ainsi caricaturé, c'est le fort qui tire le faible, le riche qui aide le pauvre.

La philanthropie trouve vraisemblablement son essence dans la religion, laquelle prône la charité envers les autres, le partage, l'assistance mutuelle, etc.. Toute une philosophie est construite autour du couple donner/recevoir. « Donner et il vous sera rendu ».

Cela appelle donc les adeptes à donner pour qu'en retour ils soient bénis. Cette bénédiction est proportionnelle au niveau de la libéralité qui, du reste, doit se faire de bon cœur. « Celui qui sème peu moissonnera peu ». Rockefeller, reflétant l'empreinte de son éducation baptiste, considérait que sa richesse est un don de Dieu et qu'il en était tout simplement le gestionnaire (Prewitt 1991 : 11). Le pouvoir religieux utilise la philanthropie comme recommandation des saintes écritures pour organiser des quêtes de masse auprès des fidèles aux fins des œuvres sociales ou aux fins d'investissements à caractère religieux, en l'occurrence la construction des églises et des mosquées. Ainsi, la philanthropie est développée dans les pays fortement marqués par la culture religieuse. Une étude réalisée aux USA révèle que parmi les bénéficiaires des fonds destinés aux organisations à but non lucratif, la religion reçoit annuellement 45% à 48% de tous les fonds, le service humain, l'éducation et la santé reçoivent chacun entre 8% à 12%, les arts et la culture 6% à 8% et les causes civiques et publiques ne reçoivent que 2% à 4% par an (Greenfield 1991 : 38).

3. La philanthropie professionnelle

D'un point de vue historique, il est communément admis que la philanthropie professionnelle a pris forme aux USA à la fin du XIX^{ème} siècle, notamment avec les nouveaux riches millionnaires comme John D. Rockefeller, Andrew Carnegie, Russell Sage. Ces familles ont été confrontées à l'utilisation de leurs immenses fortunes personnelles. Ainsi, elles se sont engagées à distraire une partie de leurs fortunes pour les œuvres de bienfaisance.

Rockefeller, restant fidèle à ses habitudes de donateur, s'est engagé dans une œuvre de bienfaisance ou ce qui est connu de nos jours comme la philanthropie professionnelle. Le point de départ a été un don de 600.000 \$ US que Rockefeller a octroyé pour alimenter un fonds destiné à l'équipement d'un collège de l'université de Chicago. Rockefeller a fait remarquer que gagner de l'argent nécessite de l'expertise tout comme le donner, au moins au niveau où Rockefeller et Carnegie en donnaient (Prewitt 1991 : 11). Quand Rockefeller avait réalisé que le poids des appels pour les causes philanthropiques commençait à peser sur son temps et sur son énergie, il avait senti la nécessité de confier cette charge à d'autres épaules. Rockefeller a choisi le Révérend Frederick T. Gates pour être ces épaules. Ainsi, ensemble ils ont conceptualisé, vulgarisé et mis en œuvre le principe de bienfaisance scientifique pour lequel Rockefeller est devenu célèbre (Howe 1982 : 27).

Bien que l'idée de philanthropie de masse plutôt que la philanthropie de détail ne soit pas synonyme de l'approche fondation, elle inclut, cependant, le principe de canaliser la bienfaisance à travers une organisation plutôt que de donner directement aux individus (Howe 1982 : 28).

En 1891, associant d'autres personnes, Rockefeller créa la fondation comme une entreprise de bienfaisance, capable de mobiliser des fonds et à travers laquelle les subventions pouvaient être accordées.

Tout comme Rockefeller, Andrew Carnegie s'était engagé dès l'âge de trente-trois ans à accumuler de la richesse non simplement pour lui et ses héritiers mais aussi à dépenser le surplus chaque année pour la bienfaisance. Cependant, Carnegie n'avait pas un associé qui pouvait l'aider à conceptualiser et mettre en œuvre ses propres idées, pour systématiser l'usage de sa fortune.

Dans son fameux article intitulée «L'évangile de la richesse», écrit et publié en 1889, Carnegie avait exactement spécifié comment lui et d'autres riches pouvaient et devaient disposer de leurs fortunes. Pour cela, Carnegie avait relevé trois voies possibles pour le faire : laisser sa fortune aux membres de sa famille, la léguer à l'utilité publique ou l'administrer de son vivant. Ayant rejeté les deux premières options, il conclut qu'il n'y avait qu'une alternative réellement constructive pour les millionnaires : c'était d'offrir leurs fortunes pour le bénéfice de la communauté. Carnegie a conclu son article en donnant en exemple sept types de projets dans lesquels les millionnaires pouvaient faire bon usage du surplus de leurs richesses :

- fonder ou soutenir une université ;
- construire des bibliothèques publiques ;
- fonder ou soutenir des institutions médicales ;
- établir des parcs publics ;
- doter les villes de salles de conférences et de spectacles ;
- construire des piscines publiques ;
- construire des églises.

Il n'avait pas pensé à la fondation comme un mécanisme pour institutionnaliser son approche scientifique du donner. Ainsi, depuis 1881 et 1907, Carnegie seul a financé plus de 1600 bibliothèques aux USA pour environ 40 millions de dollars (Howe 1991 : 30-31).

Il est possible de citer d'autres fondations comme la Fondation Russel Sage, la Fondation Ford, la Fondation Mac Arthur, etc., qui sont des organisations pour mobiliser des fonds pour des œuvres de bienfaisance.

Les quelques exemples cités illustrent non seulement la culture, les prédispositions des fondateurs mais surtout la vision de ces philanthropes pour la promotion des activités à caractère caritatif à travers des mécanismes de mobilisation des ressources financières et d'administration des dons.

Dans les pays occidentaux, la philanthropie est devenue une activité avec des règles, des principes et des procédures :

- au lieu de donner tout simplement l'aumône aux pauvres ou aux mendiants ; cette libéralité peut et doit se faire au travers des structures et des organisations gérées par des spécialistes ;
- la libéralité doit s'attaquer à la racine du mal au lieu de soulager tout simplement les symptômes ;
- la philanthropie doit servir à résoudre une situation d'intérêt général ;
- les dons doivent aider à la création de la connaissance, au renforcement des capacités et à élever le niveau de culture générale.

4. Les organisations à caractère philanthropiques

Ce sont des organisations dont l'existence et les activités ne se résolvent qu'à mobiliser des ressources, et plus particulièrement mobiliser des fonds pour entreprendre des activités à but charitable. Cette notion recouvre une gamme étendue de buts et d'activités notamment : l'avancement de la science, de l'éducation et de la religion, la conservation de l'environnement et de la biodiversité, la santé, le bien-être social, l'assistance aux pauvres et aux sinistrés, l'assistance aux veuves et aux orphelins, les arts, le sport et la culture, etc. La philanthropie devient un puissant mécanisme pour promouvoir le développement dans certains secteurs d'activités. Une institution philanthropique est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, concept qui ne signifie nullement que l'organisation ne peut pas réaliser de profit. La spécification réside dans l'utilisation de ce profit. Au lieu de partager le bénéfice entre les partenaires, ce bénéfice est réinvesti dans le programme ou les activités de l'organisation.

Une fondation est une organisation ayant un ou plusieurs fonds propre(s), géré(s) par ses propres administrateurs fiduciaires ou directeurs, et mise en place pour promouvoir des activités sociales, éducatives, charitables, religieuses ou autres activités au service du bien-être commun. Alors que la plupart des fondations sont à but non lucratif et sont des structures non gouvernementales, certaines d'entre elles sont quasi publiques (Horkan et Jordan 1996 : 2).

L'objectif de la plupart des fondations est de bâtir une dotation pour une collecte permanente des fonds. La dotation est un fonds mis à part pour un but précis, et ce sont uniquement les intérêts qui sont utilisés. Le fonds reste intact et est investi.

Un certain nombre de facteurs doivent être pris en compte pour examiner la faisabilité d'une fondation. Par exemple l'existence, dans le pays, d'un environnement juridique, réglementaire et financier favorable.

Une fondation peut être créée avec des fonds locaux ou avec des fonds étrangers si la législation des pays intéressés le prévoit. On utilise parfois les fonds de dotation pour garantir à l'organisation une source de financement sûre, lui permettant une pérennisation de ses ressources financières. Ainsi on la mettra à l'abri des restrictions budgétaires des gouvernements ou des agences de coopération.

Certains partenaires de coopération commencent à s'intéresser à cette possibilité. Cette formule a été très fortement évoquée à l'occasion de la remise de la dette de certains pays africains. Celle-ci est rachetée par un tiers à une valeur moindre sur le marché secondaire de la dette. La dette du pays est par conséquent annulée et les produits en monnaie locale sont utilisés pour des activités de développement. Cette formule a été encouragée par la Banque Mondiale notamment pour la mise en place d'un fonds fiduciaire pour la protection de l'environnement.

Le management d'une organisation philanthropique

La philanthropie telle qu'elle se pratique de nos jours poursuit un but noble, bénéficie de l'appui des gouvernements, dispose des instruments juridiques et mobilise du volontariat et de l'intendance des fonds, le tout dans la transparence.

Une organisation philanthropique doit avoir des instruments juridiques qui, du reste, lui confère certains privilèges notamment l'exonération des taxes, ce qui suppose l'existence d'un cadre légal et réglementaire dans le pays prévoyant cette catégorie d'organisation. Ces avantages sont souvent des conditionnalités exigées par certains donateurs pour subventionner des activités philanthropiques.

Une organisation philanthropique est gérée et administrée comme une véritable affaire. Dans ce sens, elle doit tenir régulièrement les réunions des Conseils d'Administration et des Comités, avoir une politique de développement des ressources humaines, etc. Le sérieux d'une organisation à caractère charitable se reconnaît dans l'application des pratiques de management professionnel, ceci dans le recrutement du personnel et sa qualification, le traitement des affaires, la tenue des livres des comptes, des manuels des procédures, les contrôles internes, les audits externes. Le fait d'utiliser les fonds pour des activités non lucratives n'exempte pas l'organisation des contrôles et des audits. Cet aspect a souvent jeté un discrédit sur les organisations philanthropiques jugées comme des institutions qui sont faites pour perdre de l'argent et donc mal gérées. La connaissance, l'expérience et l'habileté sont des qualités requises pour administrer les activités d'une organisation. Dans certains pays, il y a des sessions de formation qui sont organisées pour les animateurs des institutions à caractère charitable.

Le processus de la philanthropie comprend plusieurs aspects, notamment la vision et la mission, les droits de l'assemblée, de l'association, de la communauté, l'utilité charitable et publique, et le statut légal. Une organisation à caractère charitable doit être correctement constituée comme une corporation à but non lucratif et d'utilité publique.

Deux aspects sont cependant essentiels dans la pratique de la philanthropie le leadership et le volontarisme. Le leadership est essentiel pour réussir dans n'importe quelle affaire, y compris dans une organisation à caractère charitable. Le leadership et le volontarisme encouragent les autres à joindre leurs efforts (Greenfield 1993 :7).

La vision d'une organisation se traduit au niveau d'un plan directeur stratégique de l'institution. Tout exercice de planification stratégique, au niveau de l'institution, doit commencer par l'analyse des choix fondamentaux et des valeurs qu'elle s'est données et la façon dont les membres ou les individus qui la composent vivent ces valeurs et ces choix fondamentaux. Les choix fondamentaux et les valeurs sont des concepts qui sont très étroitement liés. Les choix fondamentaux (la vision) relèvent du «rêve» qui a conduit à la création de l'association. Les valeurs, par contre, peuvent être très diverses. Elles s'expriment en terme de croyances et de principes qui affectent la nature et le but final de l'association, des programmes et de la façon dont l'association est gérée (Vincent et Campbell 1989 : 11).

L'élaboration d'un plan directeur stratégique est une chose difficile et importante que l'association doit accomplir chaque année, sinon tous les 2 ans ou plus. Ce plan peut susciter l'intérêt et l'enthousiasme du public pour soutenir l'organisation. Le plan directeur est aussi un bon outil de management et un tableau de bord pour le directeur de l'organisation. Il permet de présenter au public :

1. les activités et les programmes principaux ;
2. les groupes cibles ;
3. les moyens d'intervention et les résultats attendus ;
4. l'aire géographique concernée ;
5. le plan chronologique opérationnel ;
6. les besoins en financement et en équipement.

Les donateurs aiment aider les institutions qui œuvrent avec une visibilité certaine et réalisent les objectifs de leurs plans directeurs.

La mobilisation des fonds

Solliciter des fonds pour une organisation à caractère charitable s'apparente à un exercice de mendicité à la seule différence que le courtier qui va solliciter des fonds, bien que cela reste une demande d'argent, précise que ces fonds vont servir une cause d'utilité publique. Ce travail nécessite une grande volonté de la part des personnes chargées de la collecte des fonds. La compétition est devenue telle que la mobilisation des fonds -même pour une organisation à caractère charitable- nécessite une expertise. Certaines organisations utilisent les services des courtiers, des bureaux conseils pour mobiliser des fonds. L'efficacité de ces courtiers réside dans leur formation, mais surtout dans leur engagement à une organisation, à une cause ou à un projet. Des courtiers volontaires expérimentés peuvent mobiliser des millions de dollars pour n'importe quelle cause (Greenfield 1991 : 10).

Le poids financier d'une fondation est un critère important pour appeler d'autres fonds. Il est nécessaire d'avoir un financement initial suffisant pour générer des revenus en vue de financer les frais de fonctionnement et les activités inscrites à son programme. Cela nécessite donc la sollicitation des fonds supplémentaires auprès de plusieurs bailleurs de fonds. Cette mobilisation des fonds a d'autant plus de chance d'aboutir que l'organisation dispose d'un plan stratégique bien élaboré.

Les techniques de sollicitation des fonds se résument en trois approches qui sont :

1. le contact personnel par le face à face ;
2. le contact à distance par communication téléphonique, Internet ;
3. le contact impersonnel par correspondance.

Cet exercice, qui requiert les qualités de relations publiques, amène à créer des amitiés et des relations interpersonnelles. Cela signifie que l'on connaisse déjà la sensibilité du donateur, sa philosophie, son mandat, ses objectifs, ses priorités, son champ d'action et la couverture géographique de son mandat. Ainsi, la demande de fonds s'adresse d'abord aux bailleurs de fonds habituels avant d'aller en «conquérir» des nouveaux.

Prenant l'exemple d'une ONG du Sud qui négocie un financement avec une ONG du Nord, Fernand Vincent et Piers Campbell décrivent une procédure d'une demande de fonds en 22 points pour un projet avec un cofinancement du gouvernement (Vincent et Campbell 1989 : 130-131). Cette longue procédure complexe est presque la même suivie par toutes les agences de financement. Certaines étapes peuvent être franchies dans le cas où il n'y a pas de représentant local et dans le cas où il n'y a pas de cofinancement du Gouvernement. La procédure peut, dans certains cas, prendre au moins un an. En effet, il peut y avoir un certain retard et à la fin la réponse peut être négative. Cependant, tout le processus peut être simplifié. Cela dépend beaucoup des procédures administratives du donateur, et naturellement, de la qualité de la requête initiale. L'attitude de la personne clé au sein de l'agence de financement est aussi déterminante. Ainsi la longueur de la négociation varie considérablement.

5. La philanthropie et la science

La recherche scientifique, de par sa finalité, s'inscrit parfaitement au registre de la philanthropie mais elle en profite très peu d'elle. Ce secteur est compté parmi les actions à caractère charitable parce que participent à l'amélioration du bien-être social par l'augmentation du stock de connaissances. Les millionnaires américains ont beaucoup contribué au financement des œuvres de l'esprit. Le principe de s'attaquer à la racine du mal semble expliquer l'attachement qu'ils ont eu pour la recherche et la relation entre la recherche et la philanthropie (Prewitt 1991 : 13).

En décidant que la philanthropie professionnelle devait se focaliser sur les causes plutôt que les symptômes, Rockefeller et Carnegie et leurs conseillers ont établi la notion de «résultats de la recherche comme un bien public». La recherche scientifique peut, au-delà des problèmes immédiats, atteindre la racine du mal.

Dans ce contexte, les recherches médicales et les sciences sociales ont beaucoup bénéficié des fondations. La première décennie du 20ème siècle a été marquée par la mise en place de plusieurs institutions aux États-Unis. Voyant ce qui se passait en

France avec l'Institut Pasteur, Rockefeller avait décidé de créer en 1901 l'Institut Rockefeller pour les Recherches Médicales. S'agissant des sciences sociales, qui ont connu un essort très fort après la première Guerre mondiale, elle ont commencé à bénéficier du support de la Corporation Carnegie, à travers la Division Économie et Sociologie de l'Institution Carnegie de Washington, depuis 1902 (Prewitt 1991 : 15). L'enseignement supérieur a beaucoup profité de la philanthropie. En effet, les universités ont été la cible principale des plus grosses fondations américaines (Levy 1991 : 1).

La Fondation Ford a joué un rôle important et significatif dans l'éducation publique américaine. La Fondation avait commencé par soutenir les projets dans l'éducation publique en 1951 à travers le Fonds pour l'Avancement de l'Éducation (FAE) qui du reste a été par la suite absorbé par la Fondation. Entre 1951 et 1967, le FAE avait dépensé 71 millions de dollars pour les programmes en matière d'éducation. Au même moment, la Fondation pour sa part en avait dépensé 100 millions de dollars. Les objectifs stratégiques de la Fondation étaient de :

1. Favoriser des politiques élitistes en accord avec des institutions élitistes afin d'induire le changement ;
2. Utiliser une approche technocratique pour la délivrance, le management et le financement du changement de l'éducation ;
3. Utiliser des techniques promotionnelles plutôt que des études empiriques comme moyens pour faire progresser des programmes préférés ;
4. Réagir plutôt qu'anticiper des développements importants dans l'éducation publique en dépit d'une image telle que la philanthropie innovatrice (Buss 1989 : 331).

La pratique de la philanthropie en faveur de la science ne concerne pas seulement des dons en numéraire. Elle concerne aussi des dons en nature. Beaucoup de cas sont cités des personnes qui offrent leur corps, après leur décès, pour des expériences au profit de l'avancement de la science. D'autres, de leur vivant, se prêtent volontiers à des expériences scientifiques.

CHAPITRE III

La philanthropie en Afrique de l'Ouest et du Centre

La pratique de la philanthropie en Afrique remonte très loin dans le temps. Cependant, il n'existe pas d'études exhaustives consacrées uniquement à la philanthropie comme source de financement des activités économiques et sociales. Toutefois, le sujet sur la philanthropie en Afrique est évoqué dans des études sociologiques relatives à certaines sociétés africaines pour mettre en exergue les valeurs de solidarité, d'amour, de partage avec autrui et d'entraide au sein du groupe.

Il apparaît donc qu'en Afrique la philanthropie est pour le moment d'essence culturelle et religieuse. Aussi, a-t-elle permis aux pouvoirs religieux d'organiser des quêtes de masse auprès des fidèles pour réaliser des œuvres sociales ou des investissements à caractère religieux, et de faire réaliser de gros investissements par les fortunes personnelles.

I. Le potentiel philanthropique

La philanthropie en Afrique revêt plusieurs formes et implique différents acteurs sociaux.

La philanthropie individuelle

Elle a cours tous les jours. Elle se fait soit librement par les individus, soit elle est canalisée par les institutions religieuses. Selon le type de philanthrope, la pratique s'exprime de plusieurs manières notamment en dons de vêtements, de nourriture, de logement, de travail, d'argent, etc., la formule la plus connue étant les dons en numéraire.

Plusieurs catégories de personnes peuvent être classées dans la philanthropie individuelle : il s'agit des individualités, le public, la diaspora.

Les individualités

Cette catégorie de philanthropes concerne des personnes qui possèdent de grosses fortunes. En général, leur niveau académique est peu élevé et ils font fructifier leur capital par des transactions commerciales à court terme et à rentabilité élevée notamment : l'import-export, le transport, l'immobilier et les services.

Ces grosses fortunes sont très discrètes sur l'origine de leur richesse et l'utilisation de leurs ressources. Ce sont en général de fervents fidèles de leur religion et fortement attachées à leur image de marque.

La pratique de la philanthropie consiste à distribuer gracieusement de l'argent et des vivres aux personnes démunies. Ces actions charitables répondent aux recommandations des saintes écritures et traduisent la reconnaissance à Dieu qui leur a donné la fortune. Ceci se traduit dans la religion musulmane par la «zakkat».

Elles attendent de ces actions philanthropiques :

- * miséricorde et bénédiction de la part de Dieu,
- * reconnaissance et autorité morale auprès de la communauté religieuse,
- * réconfort et sécurité morale d'avoir rempli leurs obligations religieuses.

Généralement les retombées attendues de ces actions philanthropiques sont :

- * une meilleure assise sociale et politique avec éventuellement des retombées à venir sur leurs activités professionnelles,
- * une image positive de leurs activités et de leurs fortunes au près de l'opinion publique.

Pour certains philanthropes, donner de l'argent aux pauvres est un rituel obligatoire imposé par un certain pouvoir afin de garantir l'approvisionnement régulier de sa fortune ou de fructifier, par une sorte de récompense divine ou magique, sa richesse au risque de connaître la sécheresse financière.

Les actions touchent aussi beaucoup d'aspects notamment la construction des mosquées et des églises.

Un cas bien connu est la construction de la basilique de Yamoussoukro par le Président Houphouët-Boigny qu'il a confiée à l'Église catholique. Pour l'entretien de cette basilique, un fonds de dépôt a été constitué et dont seuls les intérêts sont utilisés.

De nombreux autres cas peuvent être cités :

- les constructions et l'entretien des mosquées : au Mali et au Sénégal, pays fortement islamisés (80 à 90 % de la population). Dans la ville de Bamako au Mali, une grosse fortune a réalisé une mosquée dont le coût est évalué à 150 millions de frs CFA et le coût d'entretien entre 10 et 15 millions de frs CFA par an.
- les prises en charge de fidèles musulmans pour le pèlerinage annuel à la Mecque (frais de transport et de séjour). Chaque année, on constate au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso la prise en charge de 10 à 20 pèlerins par grosse fortune à raison de 1,5 million de frs CFA par pèlerin.

- Dans de nombreux cas, au Sénégal, au Mali comme au Burkina Faso, on assiste à des colonnes de personnes nécessiteuses défilant à longueur de journée devant le domicile de ces riches qui distribuent de l'argent à tout venant. Il est difficile de chiffrer ces distributions périodiques voire quotidiennes d'aumônes, sous forme d'argent, de médicaments et de vivres. Cependant, le grand nombre de bénéficiaires permet de dire que ces sommes sont importantes. Ces actions prennent des proportions gigantesques à l'occasion des fêtes religieuses, obligeant souvent les forces de l'ordre à intervenir.

Il arrive, toutefois, que pour des raisons essentiellement d'ordre politique ou social, ces grosses fortunes investissent dans des actions de philanthropie n'ayant pas de caractère religieux. En effet, ces personnes interviennent aussi dans le domaine public tels que l'éducation, la santé, le logement, etc. Ces actions peuvent se faire directement ou au travers d'autres institutions comme les associations ou fondations en l'occurrence celles fondées par les épouses des chefs d'État.

Ainsi, on constate des contributions des grosses fortunes, à des souscriptions nationales lancées par les autorités politiques nationales à l'occasion de grands événements (souscription à l'organisation des compétitions sportives), ou à des œuvres sociales (distributions de vivres et de médicaments). Au cours de ces dernières années on constate que les grosses fortunes acceptent de financer des activités scolaires (parrainage de sorties de promotion universitaires, distributions de prix d'excellence, etc.) et sportives (sponsoring des clubs de football et de basket-ball).

Encadré 2

- * Au Burkina Faso, une grosse fortune a décidé d'affecter tous les mois à l'hôpital de Ouagadougou une allocation de 1 million de francs destinés à acheter des médicaments de première nécessité pour les démunis. Une autre grosse fortune a accepté de parrainer la sortie d'une promotion de la filière gestion de l'université.
- * Au Mali, une grosse fortune invitée à une cérémonie de remise de prix scolaire a offert un million de francs et s'est engagée à construire deux salles de classe pendant les vacances scolaires.
- * Un riche malien a pris en charge l'équipe de football d'une région du Mali et le gazonnage de l'aire de jeu du stade.
- * Lors des récents événements à Kinshasa, une grosse fortune malienne a affrété un avion pour rapatrier gracieusement les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, notamment maliens, sénégalais évacués sur Brazzaville.
- * Au Sénégal, une personne fortunée a construit des maisons qui ont été cédées gracieusement au Gouvernement.

Ainsi, à travers ces quelques exemples, on se rend compte que cette philanthropie de grosses fortunes présente de réelles potentialités inestimables encore mal

1. compte tenu de la nature non formelle des activités de ces personnes, la structuration de cette philanthropie pourrait amener à tuer le poussin dans l'œuf en raison de l'intervention que le fisc pourrait être amené à faire dans leurs comptes ;
2. l'orientation de la grande majorité de leurs activités philanthropiques vers la religion, sous formes essentiellement d'aumônes périodiques pourrait être en compétition avec d'autres bénéficiaires.
3. ces fortunes sont soumises aux poids des traditions, de la famille et peuvent connaître des difficultés de succession en cas de décès du détenteur de la fortune. Dans ce cas, les héritiers ne peuvent pas garantir de financer des activités pérennes.

Le public ou philanthropie de «masse»

C'est la philanthropie qui est couramment effectuée de façon spontanée par une grande frange de la population. Le fondement de cette forme de philanthropie reste la conscience religieuse. Elle tire aussi sa substance dans la culture de l'entraide sociale. Elle s'exprime de façon anonyme dans les mêmes créneaux que la philanthropie de grosses fortunes (aumônes aux abords des rues et des mosquées, quêtes dans les églises). Les sommes données par chacun sont relativement modestes, certes, mais les montants totaux sont appréciables du fait de la loi des grands nombres.

Ce type de philanthropie est également exploité par les pouvoirs publics ou les associations pour collecter des fonds en faveur d'une action pouvant rencontrer une adhésion «populaire spontanée». Les fonds sont alors mobilisés sur la base du sentiment nationaliste et civique. Ces actions touchent surtout les activités sportives.

Dans le cas d'une demande de contribution de masse, le succès de la mobilisation dépend :

- * de l'autorité morale, politique, religieuse et de la crédibilité de celui qui lance l'appel au fonds ou accepte de parrainer l'opération ;
- * du thème utilisé pour véhiculer le message ;
- * des structures mises en place pour collecter les fruits de cet appel et les gérer ;
- * des antécédents éventuels d'une opération de même nature.

L'exemple suivant illustre ce qui précède : l'appel lancé par le Pape Jean-Paul II à Ouagadougou en Mai 1980 en faveur du Sahel a donné lieu à une mobilisation des fonds notamment auprès des églises en Allemagne et en Italie. Cette mobilisation a abouti à la création de la Fondation Jean- Paul II pour le Sahel installée à Ouagadougou et qui participe pour une enveloppe globale de 1 milliard de francs à des actions de lutte contre la désertification.

La diaspora

La diaspora constitue un gros réservoir de fonds destinés à soutenir des oeuvres

caritatives. Elle pratique aussi une forme de philanthropie de «masse», mais avec des actions plus ou moins concertées et organisées. Ce sont des personnes qui résident à l'étranger et qui rapatrient de l'argent, envoient des vêtements, des médicaments ou des équipements pour subvenir aux besoins ou accompagner les efforts des populations de leurs pays d'origine. Généralement, leurs régions sont pauvres et dépourvues de toute infrastructure de base. Leur immigration repose sur des raisons essentiellement socio-économiques. Il s'agit d'organiser l'expatriation des sujets les plus valides et les plus expérimentés afin de leur permettre de subvenir aux besoins du village.

Les apports de fonds servent essentiellement à construire des dispensaires, des écoles, des maternités et à faire des puits, des forages et des aménagements des périmètres agricoles. C'est le cas du Mali dans la région de Kayes, que le Ministre français de la Coopération a été invité à visiter en Janvier 1997.

Les études menées par le BECIS (Bureau d'Études de Conseil et d'Intervention au Sahel) sur la période de 1980 à 1986 ont révélé que les capacités d'épargne des immigrés maliens en France étaient de l'ordre de trente milliards l'an.

Dans le cas du Sénégal, où le nombre d'immigrés en Europe est estimé à 60 000 personnes, les transferts privés nets, liés aux investissements et aux revenus des travailleurs émigrés se sont situés à 21,41 milliards de francs CFA après la dévaluation, enregistrant une hausse par rapport à 1993 où ces mouvements de fonds s'étaient établis à 10,279 milliards (Marchés Tropicaux, Avril 1997 : 6).

Ces exemples de réalisations, d'une part démontrent que la diaspora s'investit dans les actions philanthropiques et les capacités d'épargne et de transfert et, d'autre part, soulignent le fort potentiel de cette diaspora. Ils illustrent, en outre, les résultats que peut donner un travail de sensibilisation auprès d'un secteur important de la philanthropie.

Encadré 3

A partir des années 1980 trois banques commerciales du groupe BIAO (Mali, Burkina-Faso, Sénégal), ont senti un fort potentiel de ressources disponibles en France et en Côte-d'Ivoire du fait essentiellement des transferts effectués, soit de façon informelle, soit par la poste et du nombre important de leurs ressortissants dans ces pays. Elles ont mené des actions de sensibilisation qui consistaient en une visite trimestrielle sur leurs lieux de résidence. Ces actions de sensibilisation avaient pour objectifs de créer un climat de confiance vis-à-vis du système bancaire et de drainer ainsi leur épargne vers leurs pays d'origine. Ces actions de sensibilisation ont duré trois à cinq ans et se sont soldées par l'ouverture de guichets de ces banques à Paris et à Abidjan. Ces expériences se sont avérées très concluantes. A titre d'exemple, la BIAO Mali a drainé en trois ans 20 milliards de francs CFA.

Pour le cas du Mali, cette expérience a été répétée en Afrique Centrale essentiellement au Congo et au Gabon avec l'ouverture de guichets auprès de la BIDC et de la BIPG. L'expérience a drainé 5 milliards en deux ans.

L'expérience est actuellement en cours auprès de la diaspora aux États-Unis.

La philanthropie des institutions

Il s'agit de la philanthropie menée par des sociétés, des associations et des fondations.

La philanthropie des sociétés industrielles et commerciales

Certaines sociétés étrangères installées en Afrique ont des activités à caractère philanthropique. Ces activités se manifestent par l'affectation d'une ligne budgétaire destinée à financer toutes les œuvres sociales et philanthropiques de la société ou présentées à elles par des personnes et des associations extérieures. La caractéristique principale de cette forme de philanthropie est sa grande dispersion au profit de plusieurs bénéficiaires. Les contributions vont de l'assistance à des individus à la participation à des grandes manifestations nationales, dont le principal bénéficiaire reste l'Etat.

Ces sociétés peuvent intervenir de façon ponctuelle dans le financement des activités sportives et des manifestations culturelles. Cette forme relève souvent des actions publicitaires afin de retirer des bénéfices pour leur image de marque. On peut citer en exemple le sponsoring de l'équipe de football de l'Africa Sport d'Abidjan par la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

La BIAO Mali a sponsorisé un club de basket-ball comprenant deux équipes masculines et deux équipes féminines pendant cinq ans et a mené l'équipe senior masculine en phase finale de la coupe d'Afrique des clubs champions en 1992 au Caire. L'enveloppe allouée était de trente (30) millions de frs CFA par an en plus du financement des infrastructures.

L'analyse des données comptables des sociétés indique que le montant global accordé pour le financement de la philanthropie par les sociétés demeure faible par rapport au chiffre d'affaires et aux bénéfices réalisés. Au regard du chiffre d'affaires de certaines sociétés (350 milliards pour la SIR en Côte d'Ivoire, 250 milliards pour la CMDT au Mali, 60 milliards pour la SONEL au Cameroun et 9 milliards pour la SIFA au Burkina Faso), ce secteur présente un potentiel certain pour la philanthropie si des politiques incitatives notamment fiscales sont mises en place.

Il se manifeste, au niveau des sociétés étrangères une tendance à créer des branches philanthropiques pour des domaines pouvant avoir des impacts favorables sur leurs activités soit en amont soit en aval telles que la recherche et les œuvres sociales. A titre d'exemple, la société Nestlé a créé une Fondation qui dispose à Abidjan d'un Centre de Recherche pour l'Agro-alimentaire.

Cette branche philanthropique des sociétés est à encourager et à soutenir, notamment par un environnement juridique et fiscal favorable et par le développement d'une culture favorable au fonds de dotation auprès de la nouvelle génération d'entrepreneurs et hommes d'affaires africains.

La philanthropie de la société civile

Elle est particulièrement prise en charge par de nombreux acteurs : associations locales, filiales des associations internationales (Croix rouge, Lion's club, Rotary Club, etc.) ou associations d'obédience religieuse (secours catholique, ordre missionnaire de la charité, Zakat House, etc.). De plus en plus les épouses des hautes autorités politiques s'investissent dans ce créneau et sont actives dans des œuvres de bienfaisance.

Elle est organisée au travers des associations et/ou des fondations : Fondation Solidarité et Partage au Sénégal, Fondation Partage au Mali, Fondation Souka Park au Burkina Faso, Fondation Ndaya en Côte d'Ivoire.

Ces Associations mobilisent des ressources auprès des grosses fortunes à l'occasion de grandes manifestations qu'elles organisent. Ces manifestations récréatives (galas, concerts, remises de dons) sont fortement médiatisées et des quêtes indirectes sont organisées sous forme de ventes de gadgets, tirage de loteries pour le grand public et des quêtes directes auprès des sociétés. Le fruit de ces cotisations et les recettes des galas leur confère un potentiel d'interventions philanthropiques appréciables.

Encadré 4

Au Mali, la Fondation Partage, association humanitaire de droit malien créée en 1994 par Mme Adama Ba Konaré, épouse du Chef de l'État du Mali pour lutter contre l'exclusion sociale, organise chaque année une manifestation baptisée «Tabalé». C'est, dans la société mandingue, le tambour sacré battu uniquement pour annoncer de grands événements qui engagent toute la communauté. Le Tabalé est une manifestation en faveur d'une cause humanitaire majeure, réalisée sous forme de festival international réunissant des artistes, des musiciens, des hommes de culture et des militants des droits de l'homme de toute nationalité animés des mêmes idéaux pour informer et sensibiliser l'Afrique et le monde sur les phénomènes sociaux de l'exclusion.

A titre d'exemple le Tabalé 95 avait pour thème «Enfance handicapée». Les ressources générées en nature, en espèces et en services, ont atteint la somme de 150 millions de frs CFA.

En 1996, les thèmes choisis étaient «Solidarité avec les sans-abris», «Appui aux enfants en rupture», en présence d'invités de marque comme l'Abbé Pierre. Les recettes générées ont également atteint les 150 millions de frs CFA.

Ces ressources permettent d'effectuer des opérations humanitaires comme «Opération santé» avec distribution de lots de médicaments aux hôpitaux nationaux, «Opération médecins africains pour le Rwanda» ; envoi de trois médecins maliens au Rwanda en association avec SOS Racisme, distribution de nattes et couvertures aux sans-abris de Bamako, dons d'appareils orthopédiques aux handicapés physiques, etc.

Ces actions philanthropiques présentent de grandes potentialités parce qu'elles profitent aux couches fragilisées de la population, au sort desquelles tous les donateurs sont très sensibles. De plus ces associations étant parrainées ou dans certains cas initiées par les Chefs d'État ou leurs épouses, leurs activités rencontrent l'adhésion la plus large possible.

La philanthropie menée par les associations nationales et internationales

Ces associations s'identifient à des œuvres de charité, d'amour du prochain, d'insertion sociale et d'auto-promotion. Elles sont présentes dans tous les pays : la Croix Rouge, l'Association Raoul Follereau, les associations nationales des handicapés mentaux et physiques, moteurs, protection des enfants, etc.

Elles bénéficient de l'appui des pouvoirs publics qui, généralement, parrainent leurs activités et leur accordent des facilités. Les manifestations de la Journée Mondiale des lépreux sont en général présidées par les Chefs d'État ou de Gouvernement. Elles s'appuient sur de nombreux donateurs, tant dans les pays développés que dans les pays d'accueil. Les systèmes de communication de masse (télévision, radio, téléphone, réseaux informatiques) sont très souvent mis à contribution pour toucher les donateurs.

Un réseau important de bénévoles appuyé par des systèmes financiers de proximité permet la collecte de fonds de cette philanthropie.

Les clubs internationaux de solidarité et d'entraide

On peut citer dans cette catégorie, le Lion's club, le Rotary club, etc. Ces organisations de clubs-services sont un maillage international dont l'ensemble des membres regroupés en clubs locaux individuels sont sous la tutelle d'une organisation internationale. Ces clubs-services sont un réseau mondial d'hommes d'affaires, de cadres et dirigeants d'entreprises et de professions libérales, de hauts fonctionnaires d'État disposant d'une capacité financière relativement élevée leur permettant de s'acquitter de cotisations annuelles substantielles.

Ce sont des organisations de services bénévoles qui entreprennent des œuvres humanitaires locales et internationales, des projets en faveur de la santé et du bien-être des habitants de la communauté et de la promotion d'une bonne entente internationale. En effet, elles s'investissent beaucoup dans les actions de philanthropie : distributions de médicaments et vivres, réalisations d'infrastructures socio-économiques.

Les représentations en Afrique des grandes fondations philanthropiques des pays développés

Ce sont essentiellement des fondations telles que Rockefeller, Carnegie, Ford, Friedrich-Hebert, Carter, Roi Baudouin, etc. Elles œuvrent dans des actions d'œuvres sociales, de la santé, de l'éducation et de la recherche. Leurs fonds proviennent essentiellement des «maisons-mères».

Les Fondations Ford, Rockefeller, Carnegie sont très actives dans le financement des activités de la recherche en Afrique. Elle interviennent directement dans les institutions sur la base d'un programme cohérent et pertinent. Les activités de certaines fondations sont telles qu'elles ont installé des représentations dans les sous-régions.

D'une manière générale, la philanthropie de la société civile touche les mêmes bénéficiaires, intervient dans les œuvres sociales par la distribution des vivres, des médicaments et des vêtements, dans les émulations scolaires culturelles et sportives et contribue à la construction des équipements sociaux. Elle ne distribue presque pas de l'argent.

La philanthropie de la société civile s'approvisionne auprès des grosses fortunes, auprès des sociétés commerciales ou industrielles locales ou étrangères, auprès des hommes politiques ou auprès du grand public.

L'exemple suivant illustre les résultats d'une action philanthropique individuelle soutenue par la société civile :

Encadré 5

Il y a une dizaine d'années, l'ONG S.O.S France a approché les autorités maliennes en charge des affaires sociales pour oeuvrer dans le domaine des enfants abandonnés. Elle proposait de faire un essai au Mali d'un centre pour ces enfants sur le modèle des «villages d'enfants» qui ont vu le jour en Europe après la deuxième guerre mondiale.

Une première structure a ainsi été créée au Mali, dans le village de Sanankoroba, à 25 km de Bamako dont le coût de la construction s'est élevé à 350 millions de frs CFA entièrement financé par SOS France. Pour conduire cette expérience, l'Association SOS Mali a été créée avec comme Présidente une enseignante retraitée. L'objectif de SOS Mali était d'assurer le fonctionnement du village en partie sur ressources internes. Aussi, la Présidente et son équipe ont mené des actions de quête auprès des autorités publiques, des sociétés, institutions et personnes privées par lettre, démarche personnalisée, porte à porte, visite au village.

Aujourd'hui le village compte 113 enfants de 2 à 18 ans qui disposent d'une école fondamentale de 18 classes et d'une cantine. Les fêtes qui y sont organisées sont présidées par des personnalités politiques ou de la société civile. L'expérience qui a pris corps est en train d'être multipliée sur l'ensemble du territoire.

2. Un cadre institutionnel, juridique et fiscal non adapté

Dans presque tous les pays visités, il n'y a pas d'environnement juridique réglementant la philanthropie. De façon générale, le cadre institutionnel, juridique et fiscal ne s'est pas adapté à l'évolution constatée sur le terrain.

Sur le plan institutionnel

Il n'existe pratiquement aucun cadre institutionnel permettant à la philanthropie de s'exprimer comme une composante de la société civile. Elle mène ses actions de façon individuelle et sur la base de la conception propre à chaque composante de la philanthropie (religieuse, culturelle, sociale). En effet, de façon générale, les pouvoirs publics n'ont pas encore édifié une politique d'ensemble cultivant les valeurs de la philanthropie comme elles existent dans le terroir villageois; en les intégrant dans des valeurs plus grandes et universelles comme celles de l'esprit civique, le dévouement de l'individu à toute la société.

Elle est sollicitée par les pouvoirs publics de façon ponctuelle et souvent par l'intermédiaire des circuits administratifs : réquisitions, retenues à la source sur les revenus des salariés, etc.

Cet état de fait n'est pas propice à une contribution efficace et durable de la philanthropie aux efforts de développement.

Sur le plan juridique

Les textes applicables aux organisations à caractère philanthropique sont, dans les pays couverts par la présente étude, à l'exception du Sénégal, ceux relatifs à la loi sur les associations (loi initiale de 1901 modifiée pour tenir compte de l'évolution politique et sociale des pays). Les associations de bienfaisance, les clubs sportifs, les associations culturelles, les associations de développement, les syndicats, les ONG, les partis politiques sont tous régis par cette loi.

Les dispositions de ce texte relatives au but des associations, leur constitution, leur mode de fonctionnement, de collecte et de gestion des ressources sont peu adaptées à la philosophie qui sous-tend la philanthropie. En outre, aucune disposition incitative ou de protection du patrimoine de l'association ne figure en général dans ce texte.

A titre d'illustration, au Burkina Faso la liberté d'association est régie par la loi N° 10/92/ADP du 15 Décembre 1992. Dans son article 1, le texte donne la définition suivante de l'Association : *« Est association, au sens de la présente loi, tout groupe de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, à vocation permanente, à but non lucratif et ayant pour objet la réalisation d'objectifs communs,*

notamment dans les domaines culturel, sportif, social, spirituel, religieux, scientifique, professionnel ou socio-économique».

Les associations ne peuvent bénéficier de subvention ou de tout autre avantage de l'Etat que si elles sont reconnues d'utilité publique conformément à l'esprit et à la lettre de l'article 9 : *«Peut être qualifiée d'utilité publique toute association ou union d'associations reconnue comme telle dont les activités poursuivent un but d'intérêt général, notamment dans les domaines du développement économique, social et culturel du pays ou d'une région déterminée».* En outre, *«Cette qualité ne peut être acquise qu'après une période minimale d'activités de deux années consécutives».*

Enfin, il faut noter dans cette même loi que *«la qualité d'association d'utilité publique est acquise à titre précaire. Elle peut être retirée dans la même forme que celle de la reconnaissance».* (article 13). Cette loi ne renferme aucune disposition particulière sur les associations à caractère philanthropique et les fondations. Aussi, au moment où on assiste à une émergence et à un foisonnement d'associations de toute nature, une clarification juridique de ce paysage s'avère nécessaire.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le Sénégal a adopté en 1995, une loi spécifique aux fondations. En effet, comme l'indique l'exposé des motifs de la loi 95-11 du 7 Avril 1995 instituant la fondation d'utilité publique au Sénégal paru au Journal Officiel du 10 Juin 1995, *«le droit positif Sénégalais a vu naître ces dernières années de nombreuses personnes morales qualifiées à tort de fondations. En pratique, ces entités juridiques ont été créées sous la forme d'association qu'elle soit de droit commun reconnue d'utilité publique ou organisation non gouvernementale agréée. Or la fondation est une personne morale de type particulier, qui ne saurait être assimilée à une association. En effet, alors que l'association est une convention entre deux ou plusieurs personnes mettant en commun leurs connaissances, biens ou activités en vue d'atteindre un but déterminé autre que le partage des bénéfices, la fondation est la personne morale créé par une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui décident d'affecter (...) et à un but désintéressé. En outre les modalités de création et le fonctionnement de l'association ne conviennent pas à cette catégorie juridique particulière qu'est la fondation».*

Cette loi a l'avantage de mieux préciser l'objet, la nature, le fonctionnement, le ministère de tutelle et la gestion des fonds d'une fondation. En outre, elle confère à la fondation des avantages notamment fiscaux et la protection de son patrimoine. En effet, selon les dispositions de cette loi, la fondation n'est pas un groupement de personnes, elle n'est pas composée de membres et par conséquent elle ne perçoit pas de cotisations.

La fondation est une personne morale de droit privé qui possède une dénomination, un siège social, un patrimoine d'affectation qui lui sont propres et qui lui permettent de réaliser son objet à savoir une œuvre d'intérêt général dans

un but non lucratif. Cet objet doit être clair et défini avec précision. L'intérêt général peut avoir un caractère local ou national. La fondation est constituée par l'affectation irrévocable de biens, droits, ressources qui constituent la dotation initiale que doivent apporter les fondateurs lors de sa création. Des avantages fiscaux sont rattachés à la fondation : exonération de droits d'enregistrements, de timbres de conservation foncière pour les dons et legs faits à la fondation, exonération de l'impôt sur les sociétés des activités non lucratives, du produit de placement des fonds ou de la location d'immeubles reçus en legs ou donations.

Des représentants de l'État peuvent siéger au conseil des fondations. La gestion du patrimoine de la fondation est soumise à un contrôle interne et à un contrôle externe et des rapports d'audit sur les comptes doivent être adressés à l'autorité administrative de tutelle. La procédure d'agrément est soumise à l'accord du Ministère des Finances, ministère de tutelle des fondations, après avis du ministère technique du domaine d'activités de la fondation.

En conclusion, le cadre juridique indiqué pour une stratégie de mobilisation de la philanthropie serait la fondation. En effet, cette structure clarifie mieux l'association d'intérêt public, lui confère une autonomie organisationnelle, une dotation en fonds permettant d'assurer la sécurité et la pérennité de son financement. En outre, les textes instituant la fondation expriment des avantages fiscaux et une protection de son patrimoine.

Sur le plan fiscal

Les ressources budgétaires de la plupart des pays de la sous-région subsaharienne sont constituées dans leur grande majorité de recettes fiscales. Ainsi, selon la revue *Marchés Tropicaux* d'Avril 1997 : «*sur un total de recettes au Sénégal de 394 milliards de frs CFA en 1996, la part des recettes fiscales ressort à 369 milliards de frs CFA*» (page 6 et 7). Selon le rapport du Gouverneur de la BCEAO sur l'état de l'Union publié en Septembre 1997, le ratio recettes fiscales/PIB en 1996 était de 11,7 % pour le Burkina Faso, de 18,9 % pour la Côte d'Ivoire, de 13 % pour le Mali et de 13,98 % pour le Sénégal.

En outre, l'un des objectifs fixés dans les Programmes d'Ajustement Structurel est une meilleure définition de l'assiette fiscale et son élargissement, un renforcement du recouvrement.

Le Document Cadre de Politique Économique pour 1995-1997 établi par les autorités burkinabé en collaboration avec les services du FMI et de la Banque Mondiale, indique par exemple : «*Afin de permettre aux administrations fiscales de mieux suivre les plus gros contribuables et améliorer en conséquence le recouvrement*

des recettes, une cellule chargée de la fiscalité des grandes entreprises a été créée à la Direction Générale des Impôts et un système d'identification des contribuables, commun à toutes les régies financières, a été mis en place.» (Page 6).

Aussi, la pression fiscale auprès des contribuables, notamment les sociétés, est-elle forte. Les sociétés sont généralement soumises à des multiples impositions dont les barèmes varient d'un pays à un autre : impôts sur les bénéfices (35 à 45 %), taxes patronales (18 à 25 % sur la masse salariale), patentes et impôts divers.

Les dispositions fiscales favorables à des activités philanthropiques sont limitées. Ainsi, au Burkina Faso, l'Instruction Administrative n°200 du 19 Février 1982 relative à l'application des conditions générales de déduction des frais généraux dans le cadre de l'imposition sur les bénéfices industriels et commerciaux (B.I.C) des sociétés indique en ce qui concerne les dons et subventions : *«Les entreprises peuvent déduire de leur bénéfice imposable, dans la limite de 1 % de leur chiffre d'affaire TTC, les versements qu'elles font au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou sportif».* De même, *«afin de promouvoir les organismes ou sociétés de recherche (scientifique, médicale) agréés par les autorités compétentes, les sommes qui leur sont versées à titre de dons, subventions sont déductibles du bénéfice imposable dans la limite de 2 % du chiffre d'affaire TTC».*

Au Sénégal, l'article 725 du Code des Enregistrements Édition Décembre 1990 dispose que *«sont exonérées de droits, les dons et legs de toute nature consentis au bénéfice des associations «Croix Rouge du Sénégal» et «Croissant Rouge du Sénégal».* (Livre III page 186). Ces mêmes dispositions figurent dans le Code d'enregistrement du Mali : l'article 5 précise que *«sont exempts de la formalité d'enregistrement : 1. Les dons et legs de toute nature consentis au bénéfice de l'association «Croix Rouge Maliennne», 2. l'acquisition et la location par la Croix Rouge Maliennne des immeubles nécessaires à son fonctionnement».*

Au Burkina Faso, l'article 318 du Code de l'Enregistrement indique : *«les dons et legs faits aux sociétés de secours mutuels et à toutes les sociétés reconnues d'utilité publique dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance bénéficient d'un taux réduit» (2 %).*

En outre, ces timides mesures en faveur des actions philanthropiques sont souvent méconnues des sociétés notamment individuelles du fait de la faiblesse de leurs services administratifs et comptables. Aussi, tout cet ensemble de faits constitue un frein important pour le développement de la philanthropie au sein des sociétés.

En résumé, la philanthropie en Afrique est encore mal cernée, peu organisée et joue un rôle marginal dans le processus de développement des différents pays malgré les potentialités qu'elle offre. Par conséquent, il convient de mettre en œuvre des stratégies à même de développer ces potentialités permettant à la philanthropie d'être une source alternative de financement de la recherche au même titre que les autres ressources internes potentielles

CHAPITRE IV

Les opportunités de financement de la recherche par la philanthropie

Le financement des activités de recherche par la philanthropie n'est pas un fait courant dans les pays concernés par cette présente étude. Il existe, cependant, des cas connus de soutien de la recherche par la philanthropie, par des individualités ou par des sociétés privées. Nous allons passer en revue certains de ces expériences et les attentes des acteurs concernés, avant de voir les conditions d'émergence d'une philanthropie en faveur de la recherche et les stratégies idoines de mobilisation des fonds.

I. Les antécédents

Sans être exhaustif, quelques cas étudiés dans certains pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en l'occurrence le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal permettent de présenter l'expérience et la physionomie de certaines fondations qui poursuivent un but philanthropique.

Le Fonds de l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques

Le Président Houphouët-Boigny, lors des Assises de l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) tenues à Yamoussoukro en 1985, a décidé d'apporter sa contribution à la recherche. A cet effet, il a fait don d'un milliard de francs à l'AISA le 31 juillet 1985. A sa demande, cette somme a été bloquée dans les comptes d'une banque ivoirienne et seuls les intérêts générés servent à financer les activités de l'Association.

L'Association tient ses assises tous les deux ans dans une des différentes régions de la Côte d'Ivoire, au cours desquelles elle fait le constat de l'évolution des activités de recherche et détermine de nouveaux axes. Elle établit ainsi des Projets d'Études Participatives (P.E.P.) qui sont des actions de recherche conduites en milieu réel pour développer ou adapter les technologies améliorées dans les conditions de production. Au sortir des assises, une liste de projets est ainsi établie et exécutée en relation avec les instituts de recherche. Les acquis scientifiques, techniques et technologiques issus des conduites des PEP sont transmis au Comité Scientifique et aux Communautés Paysannes. Les secteurs porteurs identifiés concernent l'environnement et la sécurité alimentaire.

Selon les responsables de l'Association, la qualité de la gestion des fonds de la dotation a conduit la Banque Mondiale, à choisir l'AISA comme modèle de gestion de fonds en Côte d'Ivoire.

La Fondation CIBA-GEIGY

La Société suisse CIBA-GEIGY, qui œuvre dans les produits pharmaceutiques et produits phytosanitaires, a créé au Mali une fondation dénommée Fondation CIBA-GEIGY dans le but de financer la création d'une station de recherche sur le mil au Mali dans la zone intermédiaire sahélienne.

Lorsque la Société CIBA-GEIGY, a exprimé son souhait de lancer un projet de recherche agricole dont bénéficieraient les petits paysans africains, un Directeur de la recherche agronomique malienne leur a suggéré de participer à la création d'une station de recherche en zone soudano-sahélienne en vue d'améliorer l'agriculture à dominante mil. A l'origine la Fondation CIBA-GEIGY a établi une série de critères pour définir le type de projet agricole pouvant bénéficier de son appui. Le projet devrait :

- se situer dans un pays pauvre,
- bénéficier aux petits paysans,
- contribuer à accroître la production vivrière et
- s'inscrire dans le cadre de l'action gouvernementale plutôt que de construire une enclave gérée par des expatriés.

En outre, il devrait s'agir d'un projet non gouvernemental, en ce sens, il n'était pas censé créer des débouchés pour des produits fabriqués en Suisse par la Société CIBA. Le Gouvernement du Mali a officiellement octroyé à cette Fondation le statut d'organisme d'assistance technique à but non lucratif. La contribution de la Fondation CIBA à la réalisation de la station a été de 500.000 francs suisses.

La Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO)

Le Programme de Recherche-Appui des Associations Paysannes (PRAAP), qui a donné naissance à la FRAO, a démarré en Novembre 1990, avec le soutien de la Fondation Ford et le CRDI. Son objectif était d'expérimenter et de mettre en œuvre des méthodes participatives et des mécanismes institutionnels pour appuyer les organisations locales de la sous-région. En effet, plusieurs organisations paysannes tentent d'organiser les solidarités rendues nécessaires par la gestion des ressources et des terroirs villageois. Elles essaient de faire émerger un nouveau type de société rurale. Toutefois, leurs actions sont contrariées par de multiples limites institutionnelles, techniques et politiques. En effet, elles ne disposent pas toujours des capacités requises pour faire des recompositions indispensables à différents niveaux (familles, systèmes de production, État et relations internationales). Il en résulte des décalages entre les discours de leurs dirigeants et animateurs et les activités concrètes observées sur le terrain. Ainsi, la FRAO qui a pris la relève du PRAAP le 1er Octobre 1993, tente de combler de telles lacunes.

La mission principale de la FRAO est d'aider à résoudre les problèmes de la société rurale en Afrique par le renforcement des organisations locales, africaines et indépendantes, et par la promotion des méthodes participatives et de développement rural.

La FRAO est de caractère philanthropique, privé, international et à but non lucratif. Son siège est à Dakar (Sénégal). Elle agit dans l'intérêt public pour financer exclusivement des activités de caractère charitable, éducationnel, scientifique et culturel.

L'objectif exclusif de la Fondation est de recevoir, administrer et de donner des fonds pour aider les organisations africaines à résoudre les problèmes des populations rurales. La fondation ne paye rien aux employés sauf des salaires et avantages sociaux raisonnables pour des services rendus.

Son champ d'action couvre le Sénégal, le Mali, la Guinée, la Gambie et la Guinée-Bissau. Elle défend le pluralisme par le renforcement de l'autonomie financière et intellectuelle des ONG et des associations de base, et par la promotion de la diversité au sein de ces organisations. Les organisations que la FRAO soutient font partie de la société civile.

Afin de poursuivre ses objectifs, la Fondation peut contracter, acquérir et aliéner des biens mobiliers et immobiliers, ester en justice, recevoir et détenir des fonds, des devises, des legs et des dotations de toutes natures, avoir des comptes en monnaie locale ou en devises, conduire toutes opérations bancaires telles chèques et transférer librement ses fonds et ses devises. La Fondation ne peut pas s'endetter.

Les Organes de la FRAO sont :

- le Conseil des Gouverneurs qui est l'instance suprême de décision, composé de citoyens des pays où la FRAO intervient. Leur mandat est de 4 ans renouvelable une fois. Le statut et le règlement intérieur de la FRAO régissent le fonctionnement du Conseil qui seul peut les amender. Les membres du Conseil sont des volontaires. Il se réunit deux fois par an. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés mais perçoivent des jetons de présence pour leur participation aux réunions du Conseil ;
- le Directeur qui est responsable de l'exécution de la mission de la FRAO et la supervision de toutes les opérations.

La FRAO est une expérience inédite qui se construit en Afrique. Totalement autonome des Gouvernements et des bailleurs de fonds, la FRAO a d'abord travaillé au cours de son premier plan quinquennal à asseoir l'institution, sécuriser ses programmes, maîtriser l'outil de gestion afin de conquérir une certaine crédibilité auprès des bailleurs de fonds et des partenaires sociaux et d'offrir une certaine expérience. Elle fonctionne selon les règles professionnelles de management et est soumise à des contrôles et des audits externes. Lors de la dernière revue à mi-parcours, le

développement d'une unité de communication a été recommandé afin d'améliorer la visibilité de l'institution. La FRAO est en pleine phase de croissance et de maturation qui va la conduire, au cours des prochaines années, à la constitution de son capital. C'est donc dire que, tout en étant sur la bonne voie, à ce stade de son développement, la FRAO n'a pas toute la latitude pour pratiquer la philanthropie.

La Fondation Jean Paul II

Elle a été créée le 22 Février 1984 à la suite de l'appel lancé par le Pape Jean-Paul II en faveur des pays du Sahel, lors de sa visite au Burkina Faso en Mai 1980. Cette Fondation, dont le siège légal est au Vatican et le siège administratif à Ouagadougou, intervient dans les pays membres du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Il existe toutefois un accord de siège avec le Burkina Faso mais le statut de la Fondation est toujours en discussion.

Les organes de la Fondation sont :

- Le Conseil d'Administration composé d'un évêque par pays, un représentant de l'Église de l'Allemagne, et un représentant de l'Église d'Italie ;
- Un Comité de projets qui compte 5 membres titulaires et un membre du pays où se tient le Comité. Les membres titulaires ont un mandat de 3 ans renouvelable 2 fois. Le Comité siège 2 fois par an -en Mai et en Novembre- par rotation dans les pays ;
- Le Secrétaire Général est chargé de l'administration courante de la Fondation.

Le Secrétariat général installé à Ouagadougou compte 9 membres.

La Fondation bénéficie d'un fonds de dotation mis en place par l'église d'Allemagne et dont les intérêts annuels font 700 millions de francs CFA après dévaluation. En outre, l'église d'Italie a contribué pour un milliard de francs CFA. Les reliquats des fonds dégagés pour les activités d'une année sont reportés au bénéfice de l'année suivante. Ainsi, en 1996, le disponible était de 2 milliards et l'enveloppe des projets financés a été de 1 milliard de frs CFA.

Les domaines d'intervention de la Fondation sont l'environnement, l'écologie, l'agriculture, la pêche, l'eau, la formation et le développement communautaire, la santé, l'équipement des centres d'enseignement technique et professionnel.

Le financement concerne la formation et l'investissement. La formation est financée en subvention.

Pour les projets rentables, les immobilisations sont financées en subvention et le fonds de roulement est remboursable sans intérêt. Tout projet à soumettre à la Fondation doit être accompagné d'un avis motivé de l'évêque du pays intéressé.

Ces projets sont examinés par le Comité des projets, lequel est tenu de répondre à tous les promoteurs. Les montants accordés sont de 6 millions pour les petits projets et de plus de 6 millions pour les grands projets.

Association Internationale Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel (6 «S»)

C'est une association internationale dont le siège social est à Genève et le siège exécutif à Ouahigouya (Burkina Faso). Elle a été créée en 1976 et son effort porte essentiellement sur les régions touchées par la sécheresse notamment le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo.

L'Association «6S» emprunte sa philosophie, ses principes et ses méthodes aux groupements «Naam». L'essence de ce groupement réside dans la solidarité économique et sociale, la régulation des statuts sociaux, la loyauté dans le comportement communautaire, l'abnégation et l'exercice collectif de la responsabilité. C'est une initiative spontanée et bâtie en dehors de toute conception extérieure. Sa philosophie, «développer sans abîmer,» consiste à organiser le monde visible et invisible en un réseau de forces correspondant à une répartition des tâches en fonction des compétences. Elle ne cherche pas à soumettre la nature, elle essaie de s'y intégrer pour l'utiliser harmonieusement en étroite communion avec elle.

C'est un organisme d'appui technique et financier aux groupements et associations paysans. Il intervient dans la formation de paysans et le développement de toutes les activités qui visent l'auto-suffisance alimentaire et l'augmentation de revenus.

Les ressources des «6S» proviennent des cotisations annuelles de chaque groupement, des dons et subventions, des activités économiques et des remboursements des prêts. Les bailleurs de fonds sont la Suisse (ONG et Gouvernement), la Suède, le Danemark. Le budget annuel est de 700 millions de francs par an.

La Fondation pour l'Enfance

La Fondation pour l'Enfance reconnue d'utilité publique en 1993, est née de la volonté du Général Amadou Toumani Touré, ancien Chef d'État du Mali, de manifester sa sensibilité à l'endroit des enfants et des jeunes.

La Fondation a pour objectifs de :

- promouvoir des actions d'ordre économique, social et culturel en faveur des enfants, des jeunes et des femmes ;
- favoriser la protection de l'environnement pour un cadre de vie meilleur ;
- encourager l'intégration régionale et sous-régionale africaine en vue d'un partenariat nouveau ;
- s'investir dans le maintien de la paix et de la démocratie.

En plus de ses organes statutaires qui sont le Conseil d'Administration et le Bureau, la Fondation dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de personnel permanent et de conseillers pour la plupart bénévoles.

Les ressources de la Fondation proviennent des revenus de la dotation, des subventions, dons et libéralités, des produits générés par les actions directes de la Fondation elle-même ou par les projets réalisés avec les tiers.

La Fondation s'est déjà illustrée dans les réalisations à caractère humanitaire avec la construction des centres pour les enfants de la rue, et d'un hôpital «mère-enfant» de la sous-région.

En 1992, lors d'une visite au Mali de l'ancien Président des USA, Jimmy Carter, un accord a été conclu avec le Général Amadou Toumani Touré pour la lutte contre la dracunculose ou ver de Guinée. Au vu de cet accord, plusieurs partenaires de développement sont également intervenus :

- le Japon, pour la réalisation de 500 forages dans les zones endémiques pour une enveloppe de 15 milliards de frs CFA ;
- l'USAID pour un financement de 1 million de dollars ;
- l'UNICEF et l'OMS, pour leur apport technique et financier.

En 1997, le taux d'éradication s'est établi à 95% dans les zones d'endémie.

L'action de la Fondation concerne également l'organisation des cours de vacances dans tout le Mali pour les enfants des familles pauvres, la création de bibliothèques dans les écoles, l'octroi de bourses d'études.

Ces quelques exemples démontrent que le secteur privé peut contribuer et répondre aux besoins des petits producteurs.

D'une manière générale, outre les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale, ce sont les fondations étrangères qui soutiennent et subventionnent la recherche dans les pays visités comme cela est observé au niveau d'autres pays africains.

Les Fondations Ford et Rockefeller ont beaucoup contribué dans les années 60 et 70 au renforcement des capacités des universités africaines notamment :

- l'université de Makerere en Ouganda ;
- l'université de Dar-es-Salaam en Tanzanie ;
- l'université de Nairobi au Kenya ;
- l'université d'Ibadan au Nigéria ;
- l'université Nationale du Zaïre.

La Fondation Rockefeller, par exemple, a investi 7,1 millions de dollars pour le renforcement institutionnel des universités de Makerere, de Nairobi et de Dar-es-Salaam entre 1961 et 1973. Ces subventions ont du reste permis la création d'importants centres de recherche comme l'Institute of Development Studies de Nairobi et l'Economic Research Bureau de Dar-es-Salam (Banque Mondiale 1991 :17).

2. Les attentes

Envisager de financer la recherche par la philanthropie paraît relever de l'utopie. Certaines personnes rencontrées ont exprimé leur scepticisme par rapport à une telle entreprise. Cependant, tous les interlocuteurs ont accueilli favorablement cette initiative du CRDI d'entamer la réflexion sur la question et de mener une étude en conséquence. Ils reconnaissent que le secteur existe, bien que difficile à cerner. Le gros problème réside dans sa mobilisation.

Selon une étude de l'Institut Synergos et l'Initiative de Développement Nord-Sud (IDSN) réalisée en 1992 en Afrique, en Amérique Latine, en Asie et dans les Caraïbes², les réponses africaines indiquent l'existence d'un soutien local aux fondations. 60% des institutions collectaient une partie de leurs dotations auprès de citoyens privés nationaux (Horkan et Jordan 1996 :16). L'Institut Synergos souligne que les institutions philanthropiques, tant dans les pays du Nord que dans le monde en développement n'apportent encore qu'une petite fraction des ressources pour le développement économique et social, mais elles constituent des forces puissantes pour la construction de la société civile. L'un des défis majeurs pour ces institutions consiste en la nécessité d'asseoir leurs fondations et de mobiliser des fonds auprès des gouvernements, des bailleurs de fonds extérieurs et du secteur privé (Schearer cité par Horkan et Jordan 1996 :19).

3. Les conditions d'émergence d'une philanthropie en faveur de la recherche scientifique

Un environnement scientifique propice

Des efforts ont été certes faits par les pays africains pour le développement de la recherche scientifique et technologique. Les études d'impact menées indiquent que, de plus en plus, des réponses efficaces ont été générées et ont eu un impact important sur le développement, parfois spectaculaire, notamment dans la recherche agronomique et la gestion des ressources naturelles.

Cependant, la recherche scientifique et technologique semble encore être comme un domaine réservé aux initiés. Il est clair qu'il est nécessaire de créer un environnement scientifique propice à l'éclosion d'une culture scientifique dans le pays. Toutes les parties prenantes doivent être mobilisées dans ce sens. Dans cet ordre d'idées, le Sénégal entreprend des efforts pour créer ce ferment nécessaire. L'organisation de la Biennale de la Science et de la Technologie, le projet Technopole concourent ainsi à cet objectif.

2. Survey of endowed grant-making development foundations in Africa, Asia, Latin America and the Caribbean.

Pour être crédible, la recherche doit assurer la visibilité des résultats de la recherche par :

- l'implication des chercheurs qui doivent mettre en exergue les résultats bénéfiques de la recherche sur le développement par la «popularisation» de la science et en participant à l'organisation de foires agricoles, de semaines de l'invention technique et technologique, à la conduite de visites sur les champs d'expérimentation et les laboratoires. Les sociétés privées peuvent être sollicitées pour être membres des conseils d'administration des structures de recherche.
- l'implication des populations dans la formulation des priorités et des besoins de recherche par la mise en place de commissions des utilisateurs de la recherche.
- la valorisation des résultats de la recherche par la vulgarisation.

Une culture de l'information et de la communication

L'émergence des fondations à caractère philanthropique en Afrique doit nécessairement être précédée d'une large campagne d'information et de sensibilisation ; non seulement auprès des pouvoirs publics qui doivent en tracer le cadre légal, mais aussi au niveau des philanthropes potentiels.

Le soutien accordé à la recherche scientifique résulte du fait que la société cherche, grâce à cet appui, à satisfaire bon nombre de ses aspirations et besoins fondamentaux, tant matériels qu'éducatifs ou culturels.

Dans les pays industrialisés, les effets bénéfiques de la science et de la technologie sur le développement socio-économique et culturel sont effectivement ressentis par la société. La science et la technologie sont devenues leur modèle de vie parce que la plupart des produits perfectionnés utilisés le sont par la valorisation des résultats de la recherche scientifique et du développement technologique.

Aujourd'hui, dans les pays en développement, la recherche scientifique a besoin d'avoir des lobbies dans l'appareil de l'État pour conquérir ses lettres de noblesse.

Si la science et la technologie ont permis de développer le bien-être de toute la société, il est tout aussi vrai que la société a énormément influencé le développement de la science et de la technologie jusqu'à exercer une pression pour le contrôle de l'utilisation des résultats de la recherche.

Pour éviter de pareilles tensions, il faut instaurer un dialogue sérieux et soutenu basé sur une bonne information. Plusieurs raisons interviennent, en fait, dans le dialogue qui devrait s'instaurer entre les chercheurs scientifiques et le public en général. Parmi ceux-ci, le niveau moyen de culture scientifique de la population, les efforts faits par les scientifiques eux-mêmes pour informer le public ainsi que les retombées technologiques des recherches scientifiques ayant une incidence sur la vie de chacun.

En ce qui concerne la connaissance de la recherche scientifique, les personnes fortunées interrogées reconnaissent ne pas avoir des rapports avec les services de la recherche. Elles ignorent parfois leur existence et ne sont pas conscientes du bien-fondé de la science. Des stratégies d'approche, de communication et de sensibilisation sont à concevoir pour élever le niveau de la conscience scientifique de ces personnes si l'on veut canaliser cet énorme potentiel.

Si l'on veut que le public intervienne de manière significative dans le choix d'innovations technologiques, il doit donc avoir accès aux informations pertinentes concernant les solutions possibles. C'est alors seulement que la société aurait une chance réelle de comprendre à l'avance la véritable nature des enjeux et, par conséquent, d'émettre des jugements valables.

Si l'on exige un certain degré de culture scientifique de la part du public, il appartient en revanche aux scientifiques de faire un effort permanent de communication et d'information en son intention. La formation des populations à la base est absolument indispensable pour élever leur niveau de culture scientifique et technique, afin de mieux s'approprier les nouvelles innovations proposées mais surtout pour en assurer la reproductibilité et la diffusion dans le milieu.

La connaissance du milieu socio-culturel et la maîtrise des langues de communication sont fondamentales dans la conduite des actions de sensibilisation. L'implication des leaders d'opinion est aussi un élément capital dans les stratégies de communication de masse. En effet, dans les sociétés subsahariennes, la conduite des affaires de la cité est confiée à des personnes dont l'autorité traditionnelle, morale et religieuse est admise par tous. Il s'agit des chefs traditionnels de village ou de quartiers, des notables, des chefs religieux, des chefs de classe d'âge. Ils constituent les leaders d'opinion traditionnels auxquels il convient d'ajouter les responsables d'association de femmes, de jeunes et d'organisations socioprofessionnelles de création plus récente. Ils sont les canaux privilégiés pour toute action de sensibilisation et de mobilisation de masse. Aussi, sont-ils constamment sollicités par les pouvoirs politiques. Leur rôle est essentiel dans l'implication de la philanthropie dite de masse pour toute action de développement ou la résolution des crises sociales.

À titre d'illustrations, on peut citer les rencontres sous-régionales organisées notamment par le Centre Canadien d'Étude et de Coopération Internationale (CECI) sur la prévention des conflits en Afrique où les autorités «traditionnelles» ont été appelées à jouer un rôle déterminant dans l'approche «terrain» qui considère les conflits potentiels à leur niveau de gestation le plus élémentaire : à la base.

Au Sénégal, les chefs religieux ont été sollicités dans la stratégie de lutte contre le SIDA. Ainsi, d'éminents guides religieux musulmans et chrétiens comme l'Archevêque de Dakar, les Imams de la grande mosquée de Dakar et les responsables de l'Association des Imams et Oulémas du Sénégal ont participé à l'ouverture des travaux de l'atelier scientifique international destiné à préparer le colloque «SIDA et religion».

Le développement des capacités institutionnelles

L'un des éléments qui justifient la réticence de plusieurs personnes est la moralité et la capacité de gestion au niveau africain. Beaucoup d'initiatives ont été lancées pour mobiliser des fonds ; mais la mauvaise gestion et l'utilisation gabégique de ces fonds ont motivé le refroidissement des contribuables.

Encadré 6

Au Sénégal, pour assurer une bonne participation de l'équipe nationale de ce pays à la coupe d'Afrique des Nations de football (CAN) organisée en 1986 en Egypte, les autorités ont lancé une vaste opération de mobilisation de fonds auprès du public. La mobilisation nationale en faveur de cette cause a permis de récolter une somme de 350 millions de franc CFA. Cependant, la gestion peu orthodoxe, voir gabégique, de cette manne financière a émué l'engouement populaire si bien que l'appel à la mobilisation de fonds lancé en 1992 pour l'organisation de la CAN dans le pays a été un véritable fiasco.

Le Cameroun a vécu les mêmes expériences pour la participation de l'équipe nationale aux coupes du monde de football en 1990 en Italie et en 1994 aux États-Unis d'Amérique. Le manque de transparence dans la gestion de ces fonds a entraîné un refroidissement de la population à rééditer de telles opérations.

L'évaluation faite des résolutions prises pour l'Afrique, dont le Plan d'Action de Lagos (PAL), le Programme Prioritaire pour le Redressement Économique de l'Afrique (PPREA), le Plan d'Action des Nations Unies pour le Redressement Économique et le Développement de l'Afrique (PANUREDA), montre que leur mise en œuvre a été compromise en raison de la faiblesse des capacités scientifiques et technologiques. La Banque Mondiale dans son étude prospective, confirme ce constat et ajoute en substance que pour aider l'Afrique à surmonter sa crise, l'effort doit porter sur le renforcement des capacités en doublant les dépenses pour le développement des ressources humaines (Banque Mondiale 1989).

Le renforcement des capacités consiste à accroître les aptitudes intellectuelles, logistiques et managériales d'une structure afin que celles-ci soient capables d'apporter des changements progressifs et durables dans un milieu donné. Le développement et le renforcement des capacités se réalisent à travers :

1. la formation et l'éducation d'une masse critique d'individus susceptibles de contribuer directement ou indirectement à la résolution des problèmes concrets de développement ;
2. l'appui catalytique aux spécialistes de la recherche ;
3. le financement durable des activités émulatrices de compétence et de progrès professionnels ;
4. l'assistance technique et le transfert de connaissances.

Les capacités institutionnelles font ici référence aux gens, institutions, et pratiques qui permettent aux pays de réaliser leurs objectifs de développement.

Le renforcement des capacités permet à la structure appuyée de pouvoir se prendre en charge quant à ses modalités d'intervention sur le milieu, mais aussi à acquérir une autonomie au-delà de la période d'assistance pour pérenniser son action.

Le renforcement des capacités institutionnelles est un processus dynamique qui amène la structure à faire son apprentissage sur le milieu et à s'accommoder en fonction du vécu social. Le renforcement des capacités est donc un investissement en capital humain, en institutions et pratiques, et est un moyen pour une fin, plutôt qu'une fin en soi (Banque Mondiale, 1996 :1).

En Afrique, la conduite des affaires doit obéir aux règles modernes de management. Il s'agit, une fois les objectifs fixés et les ressources mobilisées, d'exécuter les activités selon des critères d'efficacité, d'économie, d'efficience et de qualité.

La définition des programmes mobilisateurs

Afin de contribuer à une ardente mobilisation des parties prenantes et de l'opinion, il faut définir des programmes mobilisateurs qui doivent emporter l'adhésion des différents acteurs. Les programmes mobilisateurs sont des actions volontaristes que les institutions veulent engager pour changer la recherche et la technologie, en suscitant et en organisant la participation des différents partenaires concernés.

La définition des programmes mobilisateurs a l'avantage d'associer tous les partenaires de la recherche, de sorte que l'effort de chacun soit suscité dans des conditions favorables à la poursuite des objectifs déterminés. Ils permettent en outre la contribution commune des différents organismes sur un nombre limité d'actions mobilisatrices.

Les programmes mobilisateurs doivent traduire les préoccupations essentielles des populations. De l'analyse de la situation socio-économique qui prévaut actuellement en Afrique subsaharienne, il ressort que 4 grands thèmes sont porteurs : l'auto-suffisance alimentaire, l'éducation, la santé des populations et la protection de l'environnement.

- Le combat pour l'auto-suffisance alimentaire est un thème susceptible d'obtenir l'adhésion de toutes les composantes internes de la philanthropie et des nombreux donateurs internationaux .

Des exemples concrets d'élan de solidarité internationale nous ont été donnés, notamment aux lendemains des grandes sécheresses des années 1970 au Sahel, qui ont engendré une grande famine dans cette région, des événements douloureux (famines, guerre) de l'Éthiopie et de la Somalie.

Des programmes de recherche sur les cultures vivrières qui bénéficient aujourd'hui de peu d'attention par rapport aux cultures d'exportation, peuvent mobiliser la philanthropie.

En effet, on constate généralement que la philanthropie «grosses fortunes» participe déjà à des actions de dons en vivres en milieu rural en période de fêtes et de calamités naturelles. Ces actions visibles et fortement médiatisées améliorent leur image de marque et répondent aux enseignements religieux de solidarité.

Il faut convaincre cette philanthropie de s'investir dans une action d'ensemble de longue haleine susceptible de favoriser l'objectif d'autosuffisance alimentaire en lieu et place d'actions individuelles ponctuelles.

- L'éducation constitue aussi une préoccupation majeure pour la société. Dans les faits, on constate que la philanthropie s'intéresse à l'éducation et à la scolarisation (constructions d'écoles). Dans les pays à forte dominante chrétienne, on relève un fort potentiel d'écoles privées confessionnelles et dans les pays islamisés des constructions d'écoles coraniques (médersa).

De plus, la philanthropie «grosses fortunes» et les sociétés privées s'intéressent au parrainage des promotions de sortie et au soutien à des établissements à travers la distribution des prix et l'appui aux soutenances de thèse.

La philanthropie internationale développe des actions dans ce domaine notamment par les jumelages d'écoles et les quêtes organisées auprès des établissements scolaires en Europe qui permettent d'offrir des fournitures d'école et même de construire des écoles dans les pays en développement.

Dans ce cadre, il conviendrait d'illustrer cette action par l'exemple que nous donne le Fonds Chrétien pour l'Enfance, une ONG canadienne installée au Burkina Faso qui intervient dans le domaine de la scolarisation. Cette association a été créée en 1938 par le missionnaire Calvin Clarke pour s'occuper des enfants orphelins de la guerre sino-japonaise. Par la suite, elle a connu une grande expansion notamment au cours de la seconde guerre mondiale. En 1960, le Fonds Chrétien pour l'Enfance Canada a pris son autonomie et s'occupe aujourd'hui de plus de 600.000 garçons et filles à travers le monde.

Son principe d'action consiste à rechercher pour chaque enfant un parrain au Canada qui s'engage à subvenir aux besoins scolaires de l'enfant selon des modalités librement choisies. Ces fonds sont collectés et reversés au profit de ces enfants et de la construction d'infrastructures scolaires

- En ce qui concerne la santé de la population, outre les aspects généraux de la situation de la santé en Afrique, les soins de santé primaire, notamment la lutte contre les grandes endémies, la santé de la famille, la lutte contre le SIDA peuvent être des thèmes mobilisateurs. Aussi, la recherche sur ces thèmes peut entraîner une mobilisation des premiers concernés, notamment les femmes en leur qualité de mère, lesquelles peuvent adhérer à une action de masse visant à mobiliser des fonds en faveur de la recherche.

- Concernant la protection de l'environnement, ce thème peut trouver un écho favorable auprès des organisations de protection de l'environnement et des populations, notamment sous forme d'investissement humain. Les sociétés d'exploitation de phosphates, de ciment et d'hydrocarbures ainsi que les usines de traitement des cuirs et peaux, de confection de textile pourraient s'investir dans des actions de protection de l'environnement en consacrant un pourcentage de leur chiffre d'affaires à la recherche.

Ces thèmes doivent être traduits en concepts accessibles au plus grand nombre avec des supports adaptés à chaque groupe cible.

Des mesures juridiques et fiscales incitatives

Il est primordial pour l'État de s'atteler à la création d'un environnement juridique et fiscal susceptible de favoriser la mobilisation des ressources de la philanthropie. Pour ce faire, la philanthropie devrait être perçue dans un processus à long terme. Les pouvoirs publics doivent s'investir plus pour mobiliser les potentialités énormes qu'elle renferment et la drainer vers le développement économique et social. Aussi, l'habitude de solliciter de l'aide pour des causes non essentielles pour le développement devrait être bannie. Pour ce faire, l'adoption de textes législatifs sur les fondations est nécessaire, de même que des textes permettant aux sociétés publiques et privées d'apporter leurs concours au financement de la recherche.

Le code des investissements peut prévoir des avantages particuliers pour les sociétés qui soutiendraient les activités de recherche. Les entreprises opérant dans l'agro-alimentaire peuvent être intéressées par une telle transaction. L'amélioration des produits de la recherche agronomique pourrait garantir l'approvisionnement en matières premières locales et de bonnes qualité.

Sur le plan fiscal, des mesures incitatives devront être prises pour favoriser les transferts, les mutations, dons et legs en faveur des activités et associations philanthropiques, de même que l'exonération ou l'allègement de toutes taxes et impôts directs ou indirects doivent être accordés aux sociétés qui apporteraient une contribution en faveur des activités de la recherche.

Dans ce cadre, les dispositions fiscales incitatives déjà existantes dans certains pays devraient être plus connues des différents responsables des sociétés et servir d'exemple pour une uniformisation au niveau sous-régional. Les sociétés rencontrées se sont montrées sensibles à cet état de choses. Elles seraient disposées à aider la recherche si des dispositions incitatives, fiscales et financières, étaient prises à cet effet par les États.

Les fondations étrangères, compte tenu de leur expérience, ont un rôle à jouer à ce niveau pour aider à la mise en place de ces dispositions.

4. Stratégies de mobilisation des fonds

Il y a plusieurs possibilités d'assurer le financement de la recherche notamment par des subventions, dons et legs, la vente des produits de la recherche, la prestation de services, les contrats d'études et de recherche, les consultations. Cependant, devant les enjeux de plus en plus importants et compte tenu des objectifs de la recherche qui se situent dans le long terme et de la continuité des opérations, il est important de prospecter d'autres créneaux en vue d'assurer un financement sûr, durable pour les activités de recherche. Il est possible, dans le cadre d'une meilleure organisation interne, de proposer des alternatives qui permettent de générer des ressources financières complémentaires sans compromettre les activités de recherche.

L'une des possibilités à explorer en Afrique est la constitution de fonds de dotation. Certes, cette pratique n'est pas courante dans le domaine de la recherche en Afrique, mais elle permettrait d'acquérir une autre culture. Les pays asiatiques et de l'Amérique latine sont très avancés dans ce domaine. La puissance publique africaine par contre n'a pas élaboré un cadre approprié pour l'émergence de ce mécanisme. C'est un outil que les Gouvernements et les bailleurs de fonds peuvent utiliser pour asseoir des institutions crédibles et efficaces et pérenniser les programmes. Il faut, de la part des responsables africains, des changements de comportement dans le sens du développement des capacités managériales.

Aussi, la mise en place d'un fonds de dotation est-elle la formule la plus appropriée pour sécuriser le financement régulier des activités du fonds. En effet, le principe de la dotation consiste à placer les fonds auprès d'un établissement bancaire et seuls les intérêts générés serviront à financer les activités. Les taux d'intérêt servis sur les places financières en Afrique de l'Ouest étant généralement faibles (6 % environ dans la zone UEMOA), cette dotation devra être importante pour sécréter des intérêts appréciables.

Une diversité de sources d'approvisionnement du fonds de dotation

La dotation du fonds peut être constituée par plusieurs sources telles que l'Etat, les banques locales, la philanthropie locale, les sociétés privées locales et internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et la philanthropie internationale.

La contribution des individus

Le fonds de dotation peut être alimenté par des contributions volontaires ponctuelles à apporter par les populations ou les grosses fortunes. Des programmes mobilisateurs découlant des domaines clés retenus, cette contribution populaire peut être mobilisée sur la base des intérêts de la société.

Si l'implication des populations dans le processus de génération des technologies et de diffusion de l'information est acquise, on peut espérer une contribution de leur part pour soutenir les activités inscrites dans ce processus.

Les grosses fortunes apporteraient une contribution volontaire aux programmes de recherche qui leur seraient soumis pour financement.

La contribution de la philanthropie de masse pourrait être reçue lors de divers événements comme les manifestations culturelles et sportives.

La contribution de la philanthropie de masse peut également être faite par une collecte en espèces à l'instar de ce qui se fait en Europe lors des grandes quêtes en faveur de la recherche médicale (Téléton, Sidalert) ou de ce qu'envisage de faire la FAO pour la lutte contre la faim (Téléfood en Mondovision) lors de l'anniversaire de la FAO le 16 Octobre. Il est possible d'organiser les mêmes types de quêtes de «masse» à l'occasion des fêtes religieuses (Mouloud, Tabaski, Noël, etc.).

La diaspora peut aussi jouer un rôle très important dans la participation au fonds de dotation. Par sa capacité de mobilisation et son potentiel de financement, la diaspora peut effectivement être cataloguée comme une source importante d'alimentation du fonds. Cette mobilisation se ferait sur la base des intérêts de la société d'origine et appuyée par des campagnes de sensibilisation. Des initiatives antérieures, réalisées pour d'autres fins, permettent d'espérer un succès certain de cette source.

S'agissant des schémas d'approche, ils seront ciblés en fonction des clients intéressés :

- La philanthropie de masse : ce groupe qui potentiellement recèle les ressources philanthropiques les plus importantes doit faire l'objet d'une attention particulière. A cet effet, tous les leaders d'opinion seront sollicités. Les canaux de transmission seront les mass-média (radios, télé, panneaux publicitaires, affiches), meetings et réunions. Les sketches joués par des acteurs de talent en langues nationales sur des thèmes précis et diffusés à la télévision aux heures de grande écoute donnent des résultats spectaculaires. Les télévisions nationales (exemples : Mali et Côte d'Ivoire) font régulièrement passer avec succès des sketches sur des thèmes de mobilisation aux heures de grande écoute.
- Pour les grosses fortunes, l'approche sera personnalisée et effectuée par des personnes introduites dans ce milieu. Les thèmes abordés seront concrets et concerneront des sujets intéressant la communauté en général, les secteurs d'activité des intéressés ou le renforcement de leur image de marque. Les personnes ressources pour ce groupe cible sont essentiellement les personnalités politiques, les chefs religieux et les personnalités charismatiques de la société civile.
- Pour la diaspora, l'approche sera faite sur son lieu de résidence par des réunions, des rencontres personnalisées. Les personnes ressources sont les responsables de leurs associations en liaison avec les personnalités morales reconnues.

- Les femmes constituent un groupe qui peut être touché par la philanthropie. Pour ce groupe, l'approche sera faite au moyen des réunions des associations féminines. Les personnes ressources sont les femmes leaders d'opinion dans divers domaines : politique, économique, social et scientifique.
- Les fondations, associations, clubs et ONG nationales s'investissent déjà dans la philanthropie. L'action menée à leur endroit consisterait à les intéresser davantage au domaine de la recherche. Les personnes ressources sont essentiellement les personnalités politiques, de la société civile et scientifique.

La contribution de l'État

L'État a la possibilité de compléter la dotation budgétaire consacrée à la recherche par des ressources additionnelles provenant :

- **Des protocoles d'accords entre l'État et les sociétés publiques pour un financement direct des activités de recherche.**

Dans ce cadre, les sociétés de loterie et de paris sur les courses de chevaux (Pari Mutuel Urbain) présentent de par le volume de leur chiffre d'affaires, un réel potentiel de financement et contribuent déjà au Burkina et au Mali aux activités de recherche et d'éducation. En effet, le chiffre d'affaires réalisé par ces différentes sociétés se monte, selon les informations des responsables du PMU du Mali, à 30 milliards de frs CFA au Sénégal, 21 milliards en Côte d'Ivoire, 17 milliards au Mali, 11 milliards au Burkina Faso, soit un chiffre global de 79 milliards par an pour les cinq pays et provenant de la mise de petits parieurs.

Au Burkina Faso, au terme d'un protocole d'accord signé entre le Ministère de l'Économie et des Finances (Ministère de tutelle de la loterie) et le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, la loterie - PMU apporte un concours financier d'un montant global de 510 millions de francs d'une durée de trois ans renouvelable au Fonds National pour l'Éducation et la Recherche (FONER) mis en place par les autorités en février 1994 pour entre autres : «*l'appui à la réalisation d'infrastructures ou de recherche, et l'appui à toute activité entrant dans le cadre du soutien à l'effort national d'éducation et de recherche*» (cf article 2 du décret portant création du FONER du 15 Février 1994).

Au Mali, le PMU finance des projets de constructions d'infrastructures scolaires. Depuis la création du PMU en 1992, le montant de l'apport de cette société à l'Éducation Nationale est de 7 milliards de francs CFA.

Au regard de leur chiffre d'affaires, leur contribution peut être augmentée.

Les sociétés nationales d'électricité peuvent apporter un concours appréciable dans la recherche sur les énergies nouvelles et renouvelables. Au Cameroun, la société nationale d'électricité qui réalise un chiffre d'affaires de 60 milliards de frs CFA,

finance la création et l'équipement de laboratoires universitaires, les préparations de thèses universitaires touchant le domaine de l'énergie. Cependant, cette contribution demeure faible au regard des capacités de cette société.

Les modalités de financement direct de ces activités évitent de passer par les caisses de l'Etat, permettant ainsi d'échapper aux lourdeurs administratives et aux procédures budgétaires.

• Réallocation d'une partie des taxes existantes

Afin de permettre le financement régulier de certaines activités ou de certaines missions dévolues à l'Etat ou à des sociétés, il a été mis en place un certain nombre de prélèvements fiscaux à la source sur des importations, des exportations et des prestations de services.

L'exemple de la taxe communautaire au sein de la CEAO, reprise par l'UEMOA et récemment par la CEDEAO, dénommée «Prélèvement Communautaire de Solidarité», instituée par le Protocole R du Traité de la CEAO, est une illustration d'un mécanisme de ressources propres. Un taux de prélèvement de 1% sur les importations de tous les États membres de produits originaires de pays tiers à la Communauté a permis de financer régulièrement entre autres, le fonctionnement du Secrétariat Général de la CEAO.

Au niveau des États, on peut citer les différents prélèvements pour constituer divers fonds : fonds minier au Mali, fonds pour l'habitat au Burkina, fonds pour le fonctionnement de certains organismes, etc.

Compte tenu de la pression fiscale importante observée aujourd'hui dans la plupart des pays de la sous-région, il semble difficile malgré ses avantages certains d'instituer une nouvelle taxe spécifique pour financer la recherche. Cependant, on peut réaffecter une partie de ces ressources déjà existantes vers le financement de la recherche.

On peut entre autres, citer :

- * Un prélèvement sur les ressources provenant des taxes sur les exportations (coton, bétail, or), sur les importations (hydrocarbures, biens manufacturés, denrées alimentaires) ou sur les services (eau, électricité, téléphone, transport).
- * L'affectation d'une partie de la taxe pour la formation professionnelle en faveur de la recherche. En effet, toutes les sociétés s'acquittent d'une taxe sur la masse salariale (1% par exemple) en faveur de la formation professionnelle.

Mécanismes financiers spécifiques

Divers mécanismes financiers qui intéressent directement ou indirectement l'État peuvent être analysés. La reconversion de la dette peut être un mécanisme financier important de mobilisation des ressources en faveur de la recherche.

Le rapport du PNUD sur le Développement humain de 1996 indique que le remboursement de la dette extérieure absorbe entre un quart et un tiers des recettes publiques des pays en développement. Il reste encore 150 milliards de dollars de dettes à rembourser pour l'Afrique subsaharienne. En effet, la reconversion de la dette est un mécanisme financier qui a permis à de nombreuses ONG, notamment en Amérique Latine, de mobiliser des fonds importants pour financer des projets dans le secteur de la protection de l'environnement. On estime à la mi-91 que les conversions de dettes en projet pour l'environnement représentent 100 millions de dollars de valeur faciale (cf Revue TDF n°25 Décembre 1991 : 48).

La reconversion de la dette a été également utilisée comme financement alternatif pour des projets sociaux. Dans la même revue citée plus haut, des exemples d'application à des projets sociaux sont cités. Une fondation dirigée par la Présidente du Pérou a reçu des fonds destinés à fournir des logements et des aides sociales à des enfants en bas-âge, à des femmes en détresse. En 1993, l'intégralité de la dette du Sénégal envers l'Argentine d'un montant de US \$ 25 millions a été réglée dans le cadre d'une conversion de dette financée par le Comité Néerlandais pour l'UNICEF. Cette conversion a permis le financement pendant trois ans d'une partie importante des projets figurant dans le Plan d'Action National entre l'UNICEF et la République du Sénégal.

Le même mécanisme peut être utilisé par les détenteurs des créances ou par les fondations philanthropiques internationales comme Rockefeller, Ford,... pour mobiliser des fonds en faveur de la recherche, répondant ainsi à une recommandation du séminaire sur la conversion de la dette extérieure à des fins écologiques tenu à Santiago au Chili du 3 au 5 Décembre 1991 : *«puisque l'expérience a été positive pour les pays qui ont procédé à des opérations de conversion de la dette en actions en faveur de la nature, il convient d'appuyer la réalisation de séminaires régionaux visant à faire connaître à d'autres pays intéressés les mécanismes et les possibilités existantes»* (l'échange dette-nature FAO Rome, 1994 : 48).

Le schéma d'ensemble peut être ainsi élaboré :

- La fondation philanthropique nationale élabore, en fonction du plan stratégique de la recherche et en collaboration avec les structures de recherche, un programme de recherche susceptible de rencontrer l'adhésion des autorités nationales, du partenaire détenteur de la créance sur l'État, et d'une fondation internationale.

- L'adhésion de ces trois partenaires (l'État, le créancier, et la fondation internationale) constitue une condition préalable à la formulation, la conduite et la conclusion de l'opération. En effet, la reconversion de la dette est dans ses grandes lignes, un mécanisme financier qui met en présence :

1. un débiteur souverain d'une créance (un État) qui accepte de céder sa dette, généralement en devises étrangères, au profit du financement en monnaie locale d'un projet bien défini.
2. un propriétaire de la créance (créancier bilatéral) appelé «vendeur» qui accepte de céder sa créance pour permettre le financement d'un projet local.
3. un bénéficiaire ou acheteur est une ONG, Fondation, qui accepte d'acquérir cette créance moyennant une décote, afin que les fonds soient mis à la disposition d'une structure locale chargée d'exécuter le projet.

Les avantages qui en résultent pour chaque partie sont :

- L'État rembourse avec une décote et en monnaie locale en lieu et place de la valeur faciale de la créance en devises. Le gain financier est important. L'État pourra en outre investir dans un secteur pour lequel il ne disposait pas de ressources financières suffisantes.
- L'acheteur bénéficie d'une plus grande capacité financière d'intervention. Il est assuré d'investir dans un secteur accepté par l'État et bénéficiant éventuellement d'un certain nombre de dispositions d'incitation, notamment sur le plan fiscal.
- Le détenteur de la créance qui souvent est impayée voire gelée, la transforme en un mécanisme concret de participation à un projet de développement.
- Le bénéficiaire de cette opération, dans notre cas la fondation, recevra de l'État des fonds qu'il n'aurait pu dégager sur les ressources internes classiques (budgets) pour financer les programmes de recherche.

Dans le cadre de l'annulation des dettes, les États pourraient utiliser une partie des bénéfices découlant de cette facilité pour financer des programmes de recherche.

Les prêts et aides multilatéraux et bilatéraux drainent des sommes très importantes dans les pays en développement. Un faible pourcentage de ces montants pourrait être prélevé en faveur de la recherche.

Les banques

Elles constituent une source de financement insoupçonnée. Les banques commerciales ou de développement, nationales ou régionales rencontrées dans l'espace de

cette étude, n'interviennent pas pour soutenir des activités de la recherche. Ces institutions dégagent des résultats positifs dont un certain pourcentage peut être aisément consacré au financement de la recherche. Des négociations doivent être engagées avec les responsables de ces institutions, afin de les amener à s'intéresser à ce type d'activités.

Afin de permettre aux banques sous-régionales de développer leur branche philanthropique en faveur du financement des programmes de recherche, des mécanismes financiers peuvent être mis en place.

Le principe de base serait de majorer d'un faible pourcentage le taux d'intérêt appliqué à tous les prêts consentis aux sociétés publiques rentables (sociétés d'électricité, de téléphone).

Ces ressources additionnelles seraient prélevées par la banque à chaque tombée d'échéance des traites du souscripteur et reversées à la fondation sous forme de dons. Le reversement sous forme de dons permet à la banque de bénéficier des mesures fiscales prises par les États pour favoriser les dons en faveur de la philanthropie.

Le montant relativement faible du taux et la récupération sur toute la durée du prêt permettent d'atténuer le poids de cette ressource et de la rendre supportable pour le débiteur.

Les avantages de ce mécanisme permettent :

- à la fondation de bénéficier de revenus réguliers importants pour ces activités ;
- aux États et aux banques de participer au développement des programmes de recherche sans remettre en cause leurs équilibres financiers importants ;
- aux sociétés de bénéficier des résultats de la recherche.

Ce schéma peut être appliqué aux prêts consentis par le guichet spécial de la BOAD, banque sous-régionale de développement regroupant les huit États de l'UEMOA, la BCEAO, la BAD, la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Union Européenne. Cette banque dispose d'un guichet spécial réservé aux opérations publiques à des taux concessionnels.

Ainsi, le guichet spécial concerne le secteur public marchand (eau urbaine, électricité, téléphone) qui connaît un taux de 6,5% en 1997 et un secteur du Développement Rural qui bénéficie d'un taux bonifié de 3,85% en 1997, grâce à un fonds de bonification alimenté par les bénéfices de l'institution (la banque ne distribue pas de dividendes à ses actionnaires).

Les prêts octroyés au secteur marchand qui génère des revenus peut être majoré de 0,50% par exemple. Le taux offert à ce secteur malgré cette majoration sera compétitif par rapport au taux pratiqué par les banques commerciales (de l'ordre de 11%, dans la zone UEMOA). La durée des prêts étant en moyenne pour cette catégorie de prêts de 10 ans, l'impact sur les traites semestrielles serait amoindri pour le souscripteur.

Le financement de la coopération bilatérale et/ou multilatérale

Les prêts et aides multilatéraux et bilatéraux drainent des sommes très importantes dans les pays en développement. Un faible pourcentage de ces montants pourrait être prélevé en faveur de la recherche.

La contribution des sociétés privées

Les entretiens avec les dirigeants des sociétés privées ont révélé l'intérêt pour eux de s'investir dans des activités à caractère philanthropique et plus particulièrement au bénéfice de la science, si des mesures incitatives adéquates étaient prises. Certaines sont du reste actives dans ce domaine. Cependant, leur apport serait plus important et plus visible si un tel environnement leur était favorable.

Pour capter l'adhésion des sociétés, l'approche sera personnalisée et sera basée sur des documents explicatifs. Elle sera axée principalement sur leurs domaines d'activités et l'accent sera mis sur les bénéfices qu'elles pourraient en tirer. Les domaines d'intérêt général ne seront pas pour autant occultés. Les personnes ressources pour ce groupe cible sont essentiellement les personnalités scientifiques, les chercheurs et les responsables des associations professionnelles de leurs branches d'activités.

Contributions des associations nationales d'oeuvres de bienfaisance :

Il est possible de développer des actions de partenariat et de jumelage avec les associations similaires existantes dans les pays développés et bénéficiant de plus de moyens financiers.

L'exemple suivant illustre ce partenariat : l'Association des Aveugles du Danemark a financé la tenue du 2 au 3 septembre 1997 à Ouagadougou, d'un atelier sous-régional d'identification d'un projet de production braille et d'implantation d'une imprimerie braille au Burkina. Cet atelier rentre dans le cadre des activités de l'Union Africaine des Aveugles et regroupe les représentants du Mali, du Niger et du Burkina Faso, où l'on compte pour les trois pays réunis environ 800.000 aveugles.

Autres contributions :

Il ressort de plusieurs constatations que l'enveloppe globale consacrée à la consultation internationale en Afrique subsaharienne est très importante (selon certaines données plus de trente milliards de francs CFA par an).

Aussi, serait-il judicieux de prévoir une taxe sur ces prestations en faveur de la recherche ou faire appel à l'expertise locale, ce qui constituerait un gain important.

Une source de mobilisation des ressources réside dans l'organisation de prix décernés aux meilleurs chercheurs. Ces manifestations seront sponsorisées par les grosses sociétés notamment les multinationales et parrainées par les grosses fortunes, les partenaires au développement, les organismes régionaux d'intégration économique comme l'UEMOA.

Une bonne préparation de cette manifestation notamment par la définition de thèmes de recherche susceptibles d'intéresser le privé et correspondant aux préoccupations majeures de l'heure et une forte médiatisation pourraient mobiliser des sommes importantes qui serviront à primer les lauréats et à alimenter les fonds de la fondation.

La commémoration de la Journée de la Renaissance de la Recherche en Afrique, célébrée le 30 Juin de chaque année peut être mise à profit pour l'organisation de cette distribution de prix en même temps que d'autres manifestations susceptibles de faire connaître les résultats de la recherche et mobiliser des fonds en sa faveur : salon de l'invention, conférences, journées portes ouvertes pour les instituts de recherche ; organisations de manifestations culturelles et sportives, quêtes de masse.

Le cadre organisationnel

Avoir un fonds de dotation suppose une institution qui a des capacités de bonne gestion des ressources financières parce qu'elle requiert des principes de management assez sophistiqués.

De nos jours, la philanthropie est bien organisée, bien structurée avec un cadre institutionnel dans bon nombre de pays. Le cadre le plus organisé de ces organisations est la fondation. En effet, devant la situation critique du financement de la recherche, la mise en place des fondations qui poursuivent des buts philanthropiques est certainement une mesure salutaire. Ce sont des institutions qui permettent de pérenniser le financement des activités et semblent être des stratégies appropriées pour la promotion d'un développement durable.

Le rôle des fondations qui développent la philanthropie au niveau local devient de plus en plus important dans le nouveau contexte d'atrophie financière de la part des donateurs.

Une attention toute particulière et des stratégies d'assistance pour la conception, l'émergence, le renforcement des capacités institutionnelles dans ce créneau nouveau pour le continent africain sont indispensables et salutaires. Des expériences des pays occidentaux, celles des autres pays en développement, sans être intégralement transposables, peuvent servir de canevas à suivre par les pays africains. Les sources de financement même au niveau local existent et peuvent être mobilisées pour peu que l'on connaisse les stratégies et les techniques de mobilisation des fonds.

Dans le cas de l'Afrique, les fondations sont une expérience tout à fait récente qui a pris corps dans certains pays africains. Mais, l'on se rend compte que l'ambiguïté de la compréhension du contenu de la fondation, la jeunesse de ce type d'organisation et l'absence de cadre juridique approprié montrent les difficultés de mise en place d'une organisation philanthropique. En effet, toutes les fondations ne sont pas à caractère philanthropique.

Dans beaucoup de pays, le concept de fondation n'est pas courant et la terminologie utilisée prête à confusion. ; sous ce vocable de fondation se cache une diversité de situations en Afrique. Les premières fondations se sont surtout développées avec des fonds extérieurs. Quelques fondations bénéficiant des fonds internes locales commencent à émerger.

Le processus de création d'une fondation à caractère philanthropique

L'existence d'un cadre légal est une condition capitale pour la création d'un fonds. Le Sénégal présente pour cela un environnement favorable qui du reste permet à des fondations comme la FRAO d'opérer. Des actions méritent d'être initiées dans les autres pays qui présentent des atouts pour la philanthropie, mais dont la professionnalisation s'en trouverait handicapée par l'absence de cadre juridique approprié. Les Ministres rencontrés à l'occasion de la présente étude pourraient être des points d'entrée pour proposer aux Gouvernements, puis aux Parlements, des projets de lois en vue de créer un tel cadre.

Le processus débute par un accord entre les parties contractantes.

Un autre facteur tout aussi important est la cohérence du leadership, de même que le professionnalisme et le savoir-faire en matière de management. L'organisation de la fondation pourrait être bâtie selon le schéma suivant :

* Le Conseil de fondation : le Conseil est investi d'une mission générale qui consiste à :

- orienter les réalisations pour atteindre le but de la fondation ;
- affecter à ce but des biens de l'association ;
- surveiller la gestion du patrimoine et des ressources de l'association.

Les membres de ce Conseil seront choisis en fonction de leurs compétences particulières dans le domaine du management et de leur disponibilité à exercer ces fonctions. Leur mandat est exercé gratuitement.

* Un administrateur général chargé de la direction et de la gestion des activités et du patrimoine de la fondation, sur délégation du Conseil de la fondation. La personne chargée de l'administration d'une telle activité doit avoir un charisme et les aptitudes à influencer les comportements des membres de l'organisation de façon à atteindre les objectifs. Il faut former, par un apprentissage adaptatif, une nouvelle race de managers pour ces nouveaux horizons. L'administrateur général est nommé par le Conseil parmi ses membres ou en dehors d'eux.

* Le Comité Scientifique : composé de scientifiques et de chercheurs. Il est chargé d'émettre un avis motivé sur les différents programmes soumis à la fondation.

* Le contrôle sera assuré par des Commissaires aux comptes et des missions d'audit.

* Afin d'espérer obtenir des contributions en faveur du fonds de dotation et pour assurer le succès de l'opération de la collecte des fonds, il s'avère indispensable de mettre en place un Comité de parrainage et un Comité de pilotage en impliquant les autorités politiques, scientifiques, religieuses et de la société civile au plan national et sous-régional.

Le Comité de Parrainage a pour objectifs essentiels de :

- Lancer un appel solennel en direction de toutes les composantes de la philanthropie, de toutes les bonnes volontés. Cet appel, qui prendra la forme d'un véritable plaidoyer pour la recherche, sera fait au cours d'une cérémonie officielle fortement médiatisée, en présence des plus hautes autorités politiques, religieuses, économiques, de la société civile et des sommités du monde de la recherche. Cet appel sera ensuite repris, diffusé dans toute la presse et envoyé à toutes les personnalités, organisations intéressées par la mise en place du fonds.
- Apporter sa caution morale à toutes les actions de sensibilisation et de mobilisation de la philanthropie. En effet, les actions de sensibilisation et de mobilisation des fonds, notamment en direction de la philanthropie des sociétés, des grosses fortunes et des fondations internationales requièrent des personnes

possédant une bonne maîtrise des thèmes de mobilisation, les contacts faciles, de bonnes références et surtout qui inspirent confiance.

Aussi, la qualité des membres de ce Comité est-elle essentielle pour la réussite de ses objectifs.

Le Comité de Pilotage sera l'organe permanent chargé de conduire le processus à son terme. Il aura pour rôle de définir les programmes d'action et de coordonner toutes les activités.

Conclusion

Face à la crise socio-économique qui perdure, l'Afrique se trouve à la croisée des chemins. Elle est obligée de réagir au risque de sombrer dans les décombres de l'apocalypse. Des tendances positives qui s'observent au niveau de la croissance économique permette d'espérer une sortie de la crise.

L'Afrique a besoin aujourd'hui d'avoir une vision à long terme dans laquelle la recherche scientifique et technologique doit éclairer les choix des grandes options dans le développement économique, social et culturel du continent.

Il y a manifestement une réelle volonté des pouvoirs publics africains de faire jouer à la science et à la technologie ce rôle. Cette assertion peut se vérifier par l'organisation des systèmes scientifiques et technologiques nationaux et par l'augmentation sensible de leur potentiel scientifique et technique. Cependant, cette volonté est atténuée par la faiblesse des moyens financiers alloués à ce secteur, les États étant beaucoup plus préoccupés à satisfaire la demande sociale urgente (paiement des salaires des fonctionnaires) qui laisse peu de place, sinon pas, à l'investissement au profit des actions durables telles que les activités de recherche.

Devant ce dilemme, on doit explorer d'autres perspectives et d'autres créneaux pour le financement des activités de recherche, au nombre desquels on peut citer la philanthropie. Le recours à cette dernière est justifié pour deux raisons au moins : d'une part, les expériences des autres pays en développement donnent fort à croire que cette perspective est envisageable et, d'autre part, la pratique sociale a confortablement installé la philanthropie dans la culture religieuse des populations. Il existe réellement un potentiel mobilisable.

Les activités sur le terrain ont permis :

- une remontée d'informations de « première main » permettant de faire l'état des lieux de la recherche, et, de façon plus précise, la problématique de son financement. Elle a permis de mieux cerner l'origine des fonds et les conditionnalités qui y sont attachées et ceci grâce à la qualité des interlocuteurs.
- une meilleure connaissance de la philanthropie, ses motivations et les freins à sa participation au développement. Une haute personnalité du Mali estime même que le concept de la philanthropie mérite un débat, afin d'essayer d'en cerner ses contours et déterminer ses tenants et ses aboutissants. Un haut responsable du Cameroun estime que la philanthropie n'existe pas. On ne donne rien pour rien. Toute action, tout geste est hautement intéressé.

Cependant, de manière générale, les interlocuteurs s'accordent à reconnaître qu'il existe une chaîne de solidarité en Afrique dont les fondements remontent très loin dans le temps.

- la confirmation de l'opportunité et de l'urgence de la conduite d'une étude sur les sources alternatives de financement de la recherche. Tous les interlocuteurs ont confirmé la justesse de l'analyse globale qui sous-tend cette étude notamment la mobilisation des ressources internes pour un financement durable de la

recherche. Toutefois, l'idée de mobiliser les ressources de la philanthropie a, de prime abord, surpris la majorité de nos interlocuteurs de par son aspect innovateur par rapport aux sources «classiques de financement».

Aussi, tous les interlocuteurs se sont dits intéressés par cette approche originale et attendent les résultats de cette étude. Les autorités en charge du département de la recherche ont montré un grand intérêt à cette initiative et des hauts responsables au Mali, ont exprimé leur disponibilité à abriter un projet pilote destiné à tester la capacité de mobilisation des ressources de la philanthropie.

Un échange fructueux sur la capacité de la philanthropie à constituer une source alternative de financement de la recherche. Les avis sont partagés sur cette question : certains sont totalement pessimistes ; ils estiment que ce secteur est trop marginal et cantonné uniquement aux aspects religieux, d'autres sont réservés, estimant que la question mérite plus de réflexion : ils estiment que ce secteur est diffus, mal organisé, difficile à cerner, et d'autres enfin sont optimistes à condition qu'un vaste travail de sensibilisation de communication guide cette initiative.

De façon générale, l'appréciation qui revient est que la philanthropie doit être considérée comme une source complémentaire, un appoint aux autres sources de financement de la recherche. Les questions relatives à la visibilité des résultats de la recherche, à la mise en place d'une bonne politique de communication et de gestion des fonds constituent des préalables importants à la participation de la philanthropie au financement de la recherche.

Un complément indispensable de documentation portant sur les textes juridiques, fiscaux et une information suffisante sur l'environnement socio-culturel de la philanthropie de chaque pays permettant de pallier l'insuffisance de documentation intégrale sur ce sujet. Ceci a permis de faire le point sur les législations existantes et les dispositions nouvelles à prendre pour favoriser une plus grande implication des potentialités internes dans le financement de la recherche.

Pour lancer et promouvoir ce nouveau mécanisme de financement de la recherche, l'État doit créer un environnement légal et réglementaire suscitant l'émergence et la professionnalisation de la philanthropie.

Ce type de financement doit soutenir les domaines clés, lesquels traduisent l'expression des grands objectifs d'intérêt national ou communautaire pour un développement harmonieux et durable. Ils à sont la base de la définition des programmes mobilisateurs dont l'objet est de répondre à la demande et aux besoins sociaux et économiques.

Pour pérenniser le financement de la recherche par la philanthropie, celle-ci doit être organisée dans un cadre organisationnel approprié. La création d'une fondation comme structure de management de cette activité paraît plus indiquée. La mise en place d'une telle structure serait couplée avec un programme de renforcement des capacités institutionnelles.

La mobilisation des fonds peut faire appel à différentes possibilités comme la sollicitation de la contribution volontaire des philanthropes ou du public, la contribution des sociétés, les bénéfices résultant des manifestations sportives ou culturelles, de la contribution des banques et de la coopération internationale, des mécanismes financiers spécifiques comme les reconversions des créances, l'affectation d'une partie des résultats des taxes.

Bibliographie

Ayiku M.N.B., 1990, *Liens entre l'université et le secteur productif : Examen de la situation en Afrique*, éd. CRDI Canada, 95 p.

Banque Mondiale, 1989, *L'Afrique subsaharienne. De la crise à une croissance durable. Étude de prospective à long terme*. Washington D.C., 346 p.

Banque Mondiale ; 1991 : *L'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique. Pour une amélioration de l'analyse des grandes orientations et de la gestion du développement en Afrique* ; Washington, 53 p.

Banque Mondiale ; 1995 : *Un continent en transition. L'Afrique subsaharienne au milieu des années 90* ; Région Afrique, 144 p.

Banque Mondiale, 1996 : *Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique : Stratégie et programme d'action*, Rapport des Gouverneurs africains de la Banque Mondiale à Monsieur James D. Wolfensohn, Président du Groupe de la Banque Mondiale, 96 p.

Buss D.C. 1989 : «The Ford Foundation in public education : Emergent patterns» ; in *Philanthropy and cultural imperialism. The foundations at home and abroad* ; Robert F. Arnove (ed), Indiana University Press pp 321-362.

Doulou V., 1993, Les pôles régionaux africains : une réponse adaptée, in *Assises francophones de la recherche*, éd. AUFELF-UREF, Montréal, pp. 141- 147.

Greenfield J.M, 1991 : *Fund raising fundamentals : Evaluating and managing the fund development process* ; New York, Chichester, Bisbane, Toronto, Singapore : John Wiley & Sons, Inc, 249 p.

Greenfield J.M., 1993 : *Fund raising fundamentals : A guide to annual giving for professionals and volunteers* ; New York, Chichester, Bisbane, Toronto, Singapore : John Wiley & Sons, Inc ; 407p.

Horkan K.M., Jordan P.L. ; 1996 : *Les fondations comme outils pour un développement durable*. Agence des Etats Unis pour le Développement ; Centre for Development Information and Evaluation ; PN-ABY-616, 26 p.

Howe B. 1980 : «The emergence of scientific philanthropy, 1900-1920 : origins, issues and outcomes» ; in *Philanthropy and cultural imperialism. The foundations home and abroad* ; Robert F. Arnove (ed), Indiana University Press, pp 25-54

Jacquemot P., Raffinot M. 1993 *La nouvelle politique économique en Afrique* ; Universités francophones, AUFELF-UREF Vanves EDICEF/AUFELF, 361 p.

OUA, 1985 : *Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980 - 2000*, Organisation de l'Unité Africaine, Addis Abèba, 143p.

PNUD : 1996, *Rapport mondial sur le développement humain* ; Paris Economica, 251 p.

PNUD : 1999, *Rapport mondial sur le développement humain* ; Paris, Bruxelles Boeck&University, 262 p.

Prewitt K. 1995 : *Social sciences and private philanthropy : The quest for social relevance*. Indiana University Center on Philanthropy, 37 p.

Sala-Diakanda M.D. ; 1992 : *Introduction à l'étude des populations* ; IFORD ; Yaoundé, 136 p.

Sané P.T. 1991 : *La crise économique et les défis de la recherche scientifique en Afrique* ; Exposé fait à l'occasion de la Conférence Nationale sur la crise économique et la recherche scientifique en Afrique/20ème Anniversaire du CRDI Abidjan 30-31 Mai 1991, 14 p.

Tall E.H.O, 1996 : *Etude sur le financement durable de la recherche agricole dans le Sahel*. Institut du Sahel ; 46 p.

UNESCO 1986 : *Science, technologie et développement endogène en Afrique - CASTAFRICA II*, Études et documents de politique scientifique, n°69 Paris, 265 p.

UNESCO ; 1995 : *Education strategies for the 1990's : orientations and achievements*. Report on education in Africa, Dakar, BREDA, 189 p.

UNESCO 1998 : *World Science report 1998*, Elsevier, 288 p.

UNICEF ; 1995 : *Le profil du succès. L'ascension sociale des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine*, New York, 58 p.

Vincent F., Campbell P. ; 1989 : *Renforcer l'autonomie financière des associations et ONG de développement du Tiers Monde* ; Genève : IRED ; 159 p.

IDRC / CRDI



313717

Achévé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Graphi +, Dakar
3^{ème} trimestre 2000

Sources de financement alternatives de la recherche en Afrique de l'Ouest et du Centre

La philanthropie

Cet ouvrage présente les résultats d'une étude sur les sources de financement alternatives de la recherche en Afrique de l'Ouest et du Centre qu'offre la philanthropie. L'étude a été menée à l'initiative du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI-Canada), à travers son Bureau Régional de l'Afrique du Centre et de l'Ouest. Elle a pour objectif majeur d'examiner les motivations, les modalités, les politiques et le contexte pouvant faciliter la contribution des personnes et des institutions privées philanthropiques au financement de la recherche. Elle a été conduite dans cinq pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, choisis en fonction de l'action de plusieurs partenaires sur le terrain et des données existantes sur le financement de la recherche par le privé. Ces pays sont : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.

Les analyses reposent sur les observations tirées du milieu de l'étude à l'issue des entretiens libres menés auprès de certaines autorités politiques et administratives, des responsables de banques, des institutions de recherches, des associations et fondations, des agences de coopération bilatérale et multilatérale. L'étude s'est aussi inspirée, au moyen de la revue documentaire, de l'expérience des pays occidentaux ayant une pratique de la philanthropie.

Le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) est un organisme d'Etat reconnu d'utilité publique créé par le Parlement du Canada par une loi de 1970. Le Parlement a donné au CRDI un mandat d'une grande portée pour « entreprendre, encourager, soutenir et poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en développement ». Dans l'exécution de son mandat, le CRDI a mis l'accent sur l'encouragement et le soutien aux chercheurs du Sud pour qu'ils puissent faire des recherches dans leur propre institution. Les fondateurs du CRDI ont également inclus dans la loi le pouvoir de « créer, maintenir et d'exploiter des centres de renseignements... et des installations en vue de la recherche ». Son slogan - s'affranchir par le savoir - traduit le but du CRDI d'aider les populations des pays pauvres à se prendre en main grâce au savoir. Associant les personnes, les institutions et les idées, le CRDI fait en sorte que les résultats de la recherche profitent équitablement à tous ses partenaires du Nord et du Sud.

Ayant son siège à Ottawa au Canada, le CRDI possède des bureaux régionaux en Afrique (Sénégal, Égypte, Kenya, Afrique du Sud), en Asie (Singapour, Inde) et en Amérique Latine (Uruguay).



International Development
Research Centre

Centre de Recherches pour le
Développement International

Canada